

« Penser et agir ensemble : *Le Conseil de la Jeunesse du 10^e* »

Par Maria Giuseppina Bruna ¹

Introduction²

A. Première présentation du Conseil de la Jeunesse du 10^e Arrdt.

Créés dans l'ensemble des grandes villes administrées par la gauche depuis 2001 (Paris, Lyon) mais aussi dans certaines métropoles gérées par la droite (Bordeaux), les Conseils de la Jeunesse répondent à une double fonction : sensibiliser à la politique des jeunes de plus en plus « désenchantés » et donner une image de transparence et de proximité aux municipalités.

Fondés en 2001 à l'initiative de Monsieur le Maire de Paris Bertrand Delanoë et de son Adjointe à la Jeunesse, Madame Clémentine Autain, les Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement se veulent des espaces de concertation et de proposition, des laboratoires d'une citoyenneté nouvelle « participative ».

Issu d'une volonté politique de promotion de l'engagement, le Conseil de la Jeunesse du 10^e Arrondissement de Paris (CJ10) est un organe de consultation et de participation des jeunes visant à favoriser leur implication dans la vie de la Cité³.

Coordonné par un animateur professionnel, employé en CDD par la Ville de Paris, le CJ10 est un espace de discussion et de confrontation de jeunes âgés de 13 à 25 ans qui résident, étudient, travaillent ou, plus largement, fréquentent le 10^e Arrondissement. Personne-relais, l'animateur est l'interface fonctionnelle entre les Elus, l'Administration, les jeunes et les autres auteurs (associations, autres jeunes, habitants de l'Arrdt) qui collaborent avec le CJ10.

Reposant sur une double gratification symbolique et statutaire des jeunes à l'âge charnière de l'adolescence, le CJ10 est une organisation participative excluant toute logique de carrière.

¹ Membre de longue date du Conseil Parisien de la Jeunesse au sein duquel elle assume les fonctions de Secrétaire Générale de la Commission *Internationale*, membre suppléant du Conseil National de la Jeunesse, Maria Giuseppina Bruna est étudiante en Master2 Gestion, Mention « Organisation, innovation et développement », Spécialité : « Dynamique et Sociologie des Organisations et Institutions » à l'Université Paris-Dauphine.

² Cet article est le fruit d'une étude menée tout au long de l'année académique 2007-2008 sur le Conseil de la Jeunesse du 10^e Arrdt. de Paris, dans le cadre d'un M1 en « Sciences économiques, sciences politiques et sociologie » de Dauphine. Cette recherche a donné lieu à la rédaction d'un Mémoire de M1 intitulé « *Penser et agir ensemble : le Conseil de la Jeunesse du 10^e Arrdt.* » dirigé par M. Eric Agrikoliansky (Maître de Conférence à l'Université Paris-Dauphine et co-responsable du M1 SESPS-SPS), que l'auteur tient à remercier. Cette étude n'aurait pu voir le jour sans la généreuse disponibilité de Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky, Adjointe au Maire de Paris, Conseillère du 10^e Arrdt, qui a aimablement autorisé et supporté cette étude, de Mesdames Milena Malenic et Flore Leginbühl, animatrices successives du 10^e, de Mme. Julia Perret, Responsable de la *Mission Citoyenneté des Jeunes* de la Ville de Paris et M. Jacques Pain, membre du Comité de Paris pour l'UNICEF. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. L'auteure souhaite dire sa gratitude envers M. le Prof. Emmanuel Lazega, M. Philippe Chaniel, Maître de Conférences à l'Université Paris-Dauphine et toute l'équipe pédagogique du M2 130 de Dauphine: leurs enseignements, leurs conseils et leurs analyses ont permis un approfondissement et un enrichissement de la problématique initiale de l'étude. *In fine*, l'Auteure tient à remercier vivement tous les membres-jeunes du Conseil : ils sont l'âme et la force du CJ10.

³ Depuis 2001, les instances de démocratie participative parisiennes ont fleuri et se sont multipliées : on compte à l'heure actuelle sur tout Paris plus d'une centaine de Conseils de Quartiers, un Conseil de la Jeunesse par Arrondissement (sauf dans les 8^e, 16^e et 15^e Arrdt.), un Conseil Parisien de la Vie Etudiante, un Conseil Consultatif des Parisiens Non-Communautaires et plusieurs instances analogues au niveau d'Arrondissement. De plus, en 2002, a vu le jour un Conseil Parisien de la Jeunesse : il s'agit d'un organe de participation et de consultation des jeunes parisiens âgés de 13 à 25 disposant d'un budget propre de 80000 euros annuels administré par les membres-jeunes avec l'aide des fonctionnaires de la *Mission citoyenneté des jeunes*. Il compte une cinquantaine de membres issus des Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement. Il est structuré autour de quatre commissions thématiques : « Internationale » (mettant en œuvre un projet de solidarité Nord-Sud), « Ile-de-France » (en charge d'une émission radio mensuelle autour des problématiques de la participation des jeunes), « Projet Parisien » (travaillant à la réalisation d'un documentaire sur les Sans-Domiciles Fixe) et « Communication ». Chacune de ces commissions est gérée conjointement par deux jeunes élus (prenant le titre d'Animateur et de Secrétaire Général de la Commission) et un fonctionnaire de la Ville. Le Conseil Parisien de la Jeunesse a axé ses projets autour des problématiques du vivre ensemble, de la lutte contre les discriminations et de la préservation de l'environnement.

Un nombre minimal de règles encadrent la participation à cette instance. Tout d'abord des contraintes d'âge limitent l'éventail d'engagement entre 13 et 25 ans. En outre, le CJ10 impose aux membres le respect d'une *charte morale*. Codifiée, par les membres plus ou moins explicitement -règlement interne ou déclaration publique d'intention- elle recueille un décalogue de principes : le respect de la démocratie et des valeurs républicaines, l'engagement citoyen a-partisan, la volonté de construire une jeunesse responsable impliquée dans la vie de la Cité, le souhait de modifier, en le revivifiant, le rapport entre les jeunes, les Elus et les Institutions.

A la croisée d'un projet politique et d'un désir juvénile d'engagement (qui trahit aussi une soif de légitimité individuelle et collective), le Conseil est une instance structurellement paritaire. Aussi refuse-t-il toute hiérarchie statutaire bien qu'il s'appuie sur une division fonctionnelle des tâches et des responsabilités. Lieu de volition et d'action tout autant qu'espace de formation, le CJ10 se conçoit comme une structure apte à « libérer la parole des jeunes » (Mme. Clémentine Autain, ancienne Adjointe au Maire de Paris en charge de la Jeunesse) tout en participant à les responsabiliser. D'agents passifs à acteurs décisifs, les jeunes du CJ10 ont investi avec enthousiasme cet espace d'expression, d'apprentissage, de production.

« *Le Conseil de la Jeunesse c'est [...] un lieu de débat, d'échange.* » (Entretien avec Julia Perret, Responsable de la *Mission Citoyenneté des Jeunes* de la Ville de Paris) Carrefour où s'entrecroisent Elus, animateurs professionnels, fonctionnaires administratifs, acteurs associatifs et experts en tous genres, le CJ10 se veut un laboratoire d'une *citoyenneté implicationniste*. Une instance du collectif où se métissent les talents.

B. Relations entre jeunes, animateurs et Elus : polyvalence des actions du Conseil

Dix-sept Conseils de la Jeunesse ont vu le jour dans la Capitale : ils sont dotés des mêmes moyens financiers et partagent une même mission. L'opérationnalisation des CJ est en effet du ressort des Mairies d'Arrondissement : il leur appartient de transposer dans les actes la décision du Conseil de Paris créant les instances de démocratie participative (dont les CJ) et bénéficient d'un droit de regard en matière de recrutement des animateurs de CJ.

En effet, bien que les animateurs soient rétribués par le budget « jeunesse » de la Mairie Centrale et leur hiérarchie directe les rattache à la *Mission Citoyenneté des Jeunes* (Direction Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris), les Conseils (et donc indirectement leurs animateurs) relèvent aussi de la compétence des Elus d'Arrondissement. Ils sont ainsi amenés à interagir avec les deux échelons municipaux parisiens (Elus municipaux parisiens, Elus d'Arrondissement, Administration décentralisée, Administration parisienne).

Organe patronné hébergé par la Mairie d'Arrondissement (local de la démocratie locale au rez-de-chaussée de la Mairie du 10^e), le CJ10 ne disposait à ses débuts que d'une *légitimité de transfert* qui s'est progressivement doublée d'un *charisme d'institution*⁴.

Par nature polyvalent, le CJ dispose à la fois d'une faculté consultative, d'un pouvoir de proposition et d'une liberté de manœuvre -certes encadrée par l'animateur, l'Administration et les Elus- via la gestion d'un budget annuel de 10000 euros alloué par la Mairie de Paris. Seule limitation : son périmètre d'action est circonscrit dans l'enceinte de l'Arrondissement, bien que les retombées des projets dépassent potentiellement ces frontières. En outre, les membres du CJ10 peuvent s'impliquer au niveau parisien au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse.

⁴ WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.

C. Compétence consultative générale et indépendance du CJ10

Si la saisine de l'instance est partagée entre les membres, les Elus, l'Administration et l'animateur, la décision finale des thématiques abordées appartient aux membres eux-mêmes. Ils statuent par vote ou consensus réunis en Assemblée plénière pour décider des orientations stratégiques de l'instance (projets futurs...) ou bien en commissions thématiques à la majorité.

Disposant d'une forme de *liberté patronnée*, le CJ10 traduit le volontarisme politique de la majorité municipale parisienne et de la majorité d'Arrondissement⁵. Voulu par M. le Maire Bertrand Delanoë et son Adjointe Mme. Clémentine Autain, réalisé dans le 10^e avec enthousiasme et conviction par M. le Député-Maire Tony Dreyfus et Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky, le CJ10 résulte d'un choix programmatique clair en faveur de la démocratie participative. Il s'inscrit dans une démarche d'incitation à l'implication citoyenne, particulièrement appuyée vis-à-vis des jeunes.

Très attachés à leur indépendance, les membres (jeunes) fondateurs du CJ10 ont inscrit l'apartisme dans la charte morale du Conseil. Organisation politique car dotée d'une *vocation politique* et mettant en œuvre une *action politique*, le CJ10 rassemble des jeunes affichant un intérêt et des compétences politiques croissant proportionnellement à leur ancienneté et au niveau d'implication au sein du CJ10.

Dépasant la tendance anti-politique de la plupart des jeunes, ils affirment « grandir » avec le Conseil, ou plus exactement, *être grandis par le Conseil*. C'est ainsi que Walid affirme : « moi, quand au début on m'a parlé du Conseil, je disais : « Non, ça doit être nul. C'est à la Mairie [...]. La Mairie ça doit être ennuyant. [...]. Ça c'est pas intéressant. » Et quand on y est allé, on a trouvé ça vraiment bien, [et on y est resté] ». (Entretien avec Walid).

L'apprentissage d'une citoyenneté de proposition et d'action se double donc d'une déconstruction *par la preuve* de certains préjugés affectant la sphère politique, jugée trop fermée, hostile aux jeunes, déconnectée des réalités.

Tout en portant un regard sévère sur la structuration actuelle du jeu politique, les membres du CJ10 affirment être ou souhaiter devenir des citoyens actifs, exerçant régulièrement le droit de suffrage, comme le font d'ailleurs leurs parents (entretiens avec Lamia, André, Wallid). C'est par une sensibilisation à la citoyenneté et une expérimentation de l'action publique (bien qu'à une échelle réduite et localisée) que les membres du CJ10 découvrent et investissent les institutions, jusqu'à ambitionner un parcours professionnel dans la fonction publique.

⁵ Décrits par l'opposition municipale comme étant des « instances gadget » ou des instruments de manipulation des jeunes, les Conseils ont été froidement accueillis par les Elus de la minorité municipale parisienne qui les ont opérationnalisés de manière variable dans les Arrondissements qu'ils détiennent. Si la création des Conseils relève d'une décision du Conseil de Paris, leur mise en marche, leur structuration interne – âge des membres...-et leur suivi relèvent de la compétence des Maires d'Arrondissement. Aussi peut-on remarquer qu'à l'absence de Conseil dans les 8^e, 15^e et 16^e Arrdt., répond le dynamisme des Conseils des 5^e, 6^e, 7^e et 17^e Arrdt, tous gérés par des administrations de droite (opposition parisienne).

D. Problématique de l'étude

Espace d'inter-culturalité, le CJ10 est un lieu où s'abordent des thématiques variées centrées notamment autour de la jeunesse. Espace de *militantisme moral*⁶ rassemblant majoritairement de grands lycéens sociologiquement proches les uns des autres et intégrés entre eux, le Conseil est une école de la citoyenneté, une université de la participation, une académie du vivre-ensemble.

Espace-carrefour, il met en relation une pluralité d'acteurs et participe à la construction personnelle des membres-jeunes, tant sur le plan identitaire (gratification symbolique, valorisation) que sur celui scolaire et professionnel. Bien qu'ils appartiennent à des familles non-militantes, les membres-jeunes, toutes générations confondues, affichent une citoyenneté qui s'enracine et se vivifie dans l'expérience locale.

Lieu d'apprentissage de la vie publique, le CJ10 est aussi un lieu où s'acquièrent des ressources et des compétences (organisationnelles, gestionnaires et oratoires) qui peuvent s'avérer utiles à la poursuite d'une *carrière militante*⁷. Soutenue par les parents, l'adhésion au CJ10 est valorisée en ce qu'elle incarne un engagement citoyen formateur et a-partisan.

Si la participation au CJ10 peut se révéler un vecteur de politisation, cette instance n'est pas conçue par les acteurs comme un accélérateur de carrière politique⁸.

Espace professionnel et projet politique, le Conseil est une instance caractérisée par une *liberté d'initiative sous contrôle*.

Rattaché à la Mairie centrale de Paris via la *Mission Citoyenneté des Jeunes*, l'animateur est la figure nodale du dispositif : il est chargé de la promotion du Conseil, de son « animation », du relevé et du suivi de ses décisions. Intermédiaire indispensable au bon fonctionnement du système participatif, l'animateur, qui est souvent un jeune diplômé de l'enseignement supérieur, centralise les ressources indispensables à la participation et à la mise en œuvre des projets du Conseil. Figure familière, il cadre les idées et les initiatives du Conseil en l'insérant dans la *sphère des possibles* politico-administratifs.

S'inscrivant dans une conjoncture politique très particulière, marquée par la poussée électorale du Front national aux Présidentielles de 2002, la fondation du CJ10 est un acte politique symboliquement significatif. Elle se configure comme une réponse à la baisse tendancielle de la participation électorale, partisane et syndicale des jeunes.

Répondant à des impératifs programmatiques, la fondation du CJ10 s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une politique de la confiance et de la proximité de la part des Elus.

⁶Si l'on emprunte l'expression à Emmanuelle Reynaud (REYNAUD Emmanuelle, 1980, « Le militantisme moral », in MENDRAS Henri, *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard.), on appuie notre réflexion sur les travaux d'Eric Agrikoliansky au sujet de l'engagement des militants de la Ligue des Droits de l'Homme. Voir tout particulièrement AGRIKOLIANSKY Eric, 2001, *La Ligue des droits de l'homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, Paris, L'Harmattan.

⁷ MC CARTHY John D., ZALD Mayer N., 1977, «Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory», *American Journal of Sociology*, 82, p. 1212-1241. GAXIE Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil

⁸ ROSSINI Nathalie, ZIEGLER Isabelle, 1993, *.Passerelles, Pour que tous les jeunes soient concernés par une participation à la vie de la cité*, DIV-MJS-Fondation de France-ANACEJ.

ROSSINI Nathalie, VULBEAU Alain, 1993, *Les conseils municipaux d'enfants et de Jeunes : évaluation d'un dispositif de participation sociale*, édition provisoire des résultats.

Dans le processus de légitimation de cette néo-instance, la localisation du CJ10 au sein de la Mairie du 10^e répond à une logique de visibilité. De plus elle confère au CJ10 une *légitimité* par *transfert de sacralité* de la part de la Mairie⁹.

Aussi la participation régulière des Elus aux réunions du CJ10, loin de constituer un risque pour l'indépendance de l'instance, joue comme un vecteur de gratification symbolique. Le cérémoniel de la plénière du CJ10 (au cours de laquelle les membres-jeunes rencontrent les Elus) incarne, par métonymie, la structure des liens entre membres-jeunes et responsables politiques.

Le Conseil apparaît comme un pôle-attracteur où confluent des acteurs variés aux intérêts divergents, aux intentionnalités plurielles et aux stratégies rationnelles en perpétuelle évolution. Inséré dans les rouages de l'administration, le CJ10 n'en demeure pas moins un espace liminaire entre un extérieur (univers des profanes) et un intérieur normé et rassurant (monde des professionnels de l'administration).

Par nature égalitaire, les relations entre membres du CJ10 se structurent autour d'une triple *logique de proximité socio-statutaire* et d'amitié personnelle (« *promotion* » actuelle), d'*ancienneté* au sein du Conseil (« *groupe des anciens et des doyens* » de « *la génération des fondateurs* ») et de *compétence-expérience* (toutes les *générations*).

Instance poreuse, le Conseil méconnaît la concentration monopoliste des ressources dans les mains d'un seul individu ou d'une seule catégorie d'acteurs. Toutes les compétences sont partagées. Il s'agit d'une captation oligopolistique des ressources-pouvoir. De plus certains membres vantent un surcroît de légitimité qui tient à leur charisme personnel.

Organisation bénévole, le Conseil réadapte le jeu réciproque de contribution-récompense connu de toute organisation. La fidélisation des membres de l'instance passe par un système de gratifications symboliques et statutaires (proximité avec les décideurs, reconnaissance institutionnelle, visibilité publique) et s'appuie sur un cérémoniel de l'officiel prenant les formes d'une réinvention de la symbolique du langage institutionnel et d'une réappropriation créative des rituels républicains.

Renforcement identitaire pour les jeunes, l'adhésion à l'instance s'appuie sur une *philosophie de la concrétude* : les projets sont les catalyseurs de l'intégration des membres-jeunes. À la fois instance collective et espace de personnes, le Conseil partage avec les nouvelles théories du management participatif une concentration sur l'individu.

Relativement proches par les méthodes implicationnistes mises en œuvre, le New Management et la démocratie participative se distinguent en matière de finalité.

Ancré dans une rhétorique de l'égalitarisme participatif, le Conseil renoue avec l'utopie sociétale de l'autogestion. Reposant sur la libre implication des individus au sein de projets collectifs, il exprime une forme nouvelle de socialisation proche de l'« individualisme collectif ».

⁹Cette expression d'Alexis de Tocqueville est employée dans l'acception d'Eric Agrikoliansky. AGRIKOLIANSKY Eric, 1994, « Biographies d'institution et mise en scène de l'intellectuel. Les candidats au comité central de la Ligue des droits de l'homme », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Volume 7, Numéro 27, p. 102. TOCQUEVILLE Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, chapitre III, Livre III, p. 242-254. CHANLAT Jean-François (dir), 1990, *L'individu dans l'organisation Les dimensions oubliées*, Les Presses de l'Université Laval.

I. *Ecouter pour se faire écouter* : le CJ10, un espace d'engagement citoyen

A. Le Conseil de la Jeunesse du 10^e comme espace d'engagement

1. Les membres-fondateurs du CJ10 (2002-2004)

Très métissé¹⁰, le Conseil de la Jeunesse du 10^e comptait à ses débuts une bonne trentaine de membres et revendiquait une sphère d'influence d'une large soixantaine de jeunes (comme le rappelle Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky).

Les « membres fondateurs » constituaient un groupe plus ou moins homogène quant à l'âge (jeunes de 20-25 ans). Majoritairement étudiants universitaires, ils avaient intégré cette instance expérimentale à ses premiers balbutiements. Authentiques co-fondateurs du Conseil, ils ont participé à en définir les structures organisationnelles, les modes de fonctionnement et les logiques d'interrelation et de collaboration avec les Elus, l'Administration, les animateurs, les autres jeunes et les habitants de l'Arrondissement.

Devenus amis outre que collaborateurs, les membres ont porté des projets ambitieux (manuel sur les institutions, fresque sur les murs de l'Hôpital Saint-Antoine...) et traité de problématiques complexes et variées. Attachés à la vie de leur Arrondissement, ils se sont impliqués dans le Conseil afin de réaliser des actions concrètes au service de leurs concitoyens.

Dès ses débuts, le CJ10 reposait sur une féconde collaboration entre les Elus (et notamment le Maire du 10^e Arrdt. M. Tony Dreyfus et l'Elue en charge de la Jeunesse, Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky), les membres-jeunes, l'animatrice de l'instance et l'Administration parisienne en charge de la promotion de la citoyenneté des jeunes.

Très investis dans l'instance, tant pour en définir le fonctionnement interne que les orientations (thèmes, actions), les membres-jeunes se sont efforcés, avec le soutien des deux premières animatrices, de conférer au CJ10 une structure, une stratégie et une visibilité publique. Pour ce faire, ils ont mis en œuvre des projets d'envergure susceptibles d'avoir un impact (surtout symbolique) sur la jeunesse de l'Arrondissement.

Dans la droite lignée du Conseil de la Jeunesse du 18^e créé en 1995, les membres-jeunes du CJ10 ont participé à définir *une philosophie de la concrétude*, aujourd'hui au cœur de l'instance. Cette orientation stratégique pose au cœur du Conseil la nécessité de réaliser des projets concrets, visibles, quantifiables et tangibles s'adressant notamment, mais pas exclusivement, aux jeunes.

Polyvalent, le CJ10 était structurellement égalitaire et fonctionnellement méritocratique. Autrement dit, la qualité de l'investissement des membres et leur disponibilité envers l'instance et leurs camarades constituaient des critères de choix de *leaders* chargés de piloter l'action du Conseil sur une thématique donnée.

Souvent élus au Conseil Parisien de la Jeunesse comme représentants du CJ10, ces leaders disposaient d'une double légitimité : d'ancienneté et d'expérience-connaissance. Non disjoignables, ces deux facteurs de crédibilité co-participaient à faire de certains membres des personnes-relais, des acteurs-nodaux de l'instance : « *Et il y avait donc un leader qui reprenait les choses en main généralement. [...] et donc] quand [...]un] réfèrent partait, il y avait un leader qui naissait naturellement* ». (Entretien avec André)

A cette structuration fonctionnellement hiérarchique intra-CJ10 (« *c'était un peu hiérarchique, hiérarchisé* », entretien avec André) répondait une hiérarchisation publique incarnée par l'élection au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse. La participation aux travaux de cette instance parisienne était vécue sur le plan de la *gratification personnelle*.

Les membres-jeunes étaient assez sourcilleux quant au respect de leurs prérogatives et de leur indépendance. Certains membres-fondateurs ont contesté la centralité de l'animateur.

¹⁰ Cela reflète la sociologie du 10^e. Marqué par une certaine mixité sociale et une forte diversité culturelle et religieuse, cet Arrondissement connaît à l'heure actuelle un processus de *gentrification* et de *boboisation* assez intense. La hausse des prix de l'immobilier en témoigne. Il n'en reste pas moins un Arrondissement où s'entrecroisent des catégories sociales assez différentes. Voir notamment les statistiques de l'INSEE : www.insee.fr PINCON Michel, PINCON-CHARLOT Monique, 2004, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte.

Ce rôle d'acteur-passeur, conaturel à la fonction elle-même d'animateur, est relativement passé sous silence par les membres jusqu'à en remettre en cause, quelque part, l'utilité : « *on arrivait parfois à se substituer au travail de l'animatrice [...] nous les anciens* » (entretien avec André) et la répartition des rôles « *[quand] la première [animatrice] est partie, il y a eu un moment où on s'est retrouvé un peu seul. Et c'est normal, mais [...] puisqu'on était] pro, nous on était déjà professionnels, on savait se débrouiller tous seuls. Et la preuve quand la seconde animatrice est arrivée on l'a mise dans le bain* ». (Entretien avec André)

Les relations avec les animatrices étaient néanmoins cordiales et professionnelles. En position de force¹¹ les membres-historiques, jeunes âgés de plus de 20 ans majoritairement étudiants, disposaient d'un *supplément de crédibilité* qui tenait tant à leur *charisme personnel* qu'à la relative unité de leur groupe.

Dans cette rhétorique de la *senectude*, se lit à la fois l'enthousiasme des fondations et le fort investissement affectif outre que programmatique des membres-jeunes envers leur instance (ce qui se relèvera une constante, toutes « générations » confondues).

Reposant sur un *paternalisme d'ancienneté*, les relations entre membres du CJ10 étaient généralement bonnes à la fois entre jeunes et avec les autres acteurs-clefs du système.

2.La première transition : les années 2004-2006 comme phase de consolidation

Marquée par le changement d'animatrice et le remplacement progressif des « *membres historiques* » du CJ10 par les « *nouveaux membres* », l'année 2004 a coïncidé avec la première période de transition de l'instance depuis sa fondation.

Le changement de la seconde animatrice du CJ10, à moins d'un an de sa prise de fonctions, a en effet coïncidé avec une phase de renouvellement interne à l'instance.

Le départ progressif de certains membres de la « *génération des fondateurs* » a induit une transformation de l'instance : elle a marqué le passage progressif d'une phase d'expérimentation à une étape de consolidation. En effet, rappelle l'ex-animatrice Milena, aux débuts : « *c'était très, très expérimental [...] ce n'était pas reconnu. [...] C'était vraiment une machine qui [devait...] se roder et se mettre en place dans la conscience collective* » (Entretien avec l'animatrice Milena)

Ce renforcement structurel du Conseil et sa montée en légitimité n'auraient pu voir le jour en l'absence d'un soutien politique constant de la part des Autorités et de l'engagement fort d'un noyau dur de membres actifs. Authentique « *cœur* » du Conseil, ce petit groupe fortement soudé a permis la mise en place d'un modèle de rayonnement du CJ10 par cercles concentriques. Autrement dit, la constitution d'une aire d'influence de l'instance bien au-delà du nombre relativement réduit de ses membres.

Assez perméable, ce noyau dur était composé à la fois de membres historiques participant au Conseil depuis sa fondation (André, Frédérique...) et d'autres jeunes ayant rejoint la structure courant 2004 (c'est le cas de Lamia, actuellement personne-pont du CJ10). Encadrés par Milena, l'animatrice de l'époque, devenue par la suite Chargée de Mission Communication de la Mairie du 10^e, les membres du CJ10 ont conduit des projets remarquables et remarqués. A l'occasion du 60^e anniversaire de la Libération des Camps, ils ont réalisé le DVD « *Parcours de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans le 10^e* ». Bénéficiant de la disponibilité exceptionnelle d'anciens Déportés et d'anciens Résistants ayant vécu dans le 10^e sous l'Occupation, les membres-jeunes du CJ10 ont réalisé un film documentaire, véritable outil pédagogique à l'adresse des jeunes portant sur cette page noire de l'histoire française. Moment exceptionnel de transmission intergénérationnelle de la mémoire, de partage de souvenir...

Projet-attracteur, le DVD Mémoriel a permis le brassage de plusieurs *communautés culturelles*. Sujet grave, l'évocation du souvenir de la Déportation et de la Résistance dans le 10^e Arrdt. de Paris (l'un des plus touchés par la folie génocidaire nazie) a permis de fédérer une équipe de jeunes d'âges, parcours et origines différents.

¹¹Au sens de Michel Crozier. Voir à ce propos CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1981, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil.

C'est en effet sur le projet « Mémoire » que s'est opérée la double jonction entre une partie des membres-historiques, des lycéens (sollicités dans les classes par le CJ10 et la Mairie) et un petit groupe de jeunes défavorisés, majoritairement d'origine maghrébine, fréquentant le *Club Tournesol* : « *C'était un échange intergénérationnel incroyable, des jeunes de douze-quatorze ans qui rencontraient des personnes qui avaient soixante-dix ans [de plus, cela se croisait avec une...] question identitaire forte, des jeunes musulmans [d'un côté, de vieilles personnes juives] de l'autre. Et c'était absolument exceptionnel d'assister à ça...* » (Entretien avec Milena).

Symbole d'un partage de Mémoires et d'un attachement sentimental fort au passé de l'Arrondissement, la conduite de ce projet, très couteux en énergie et en implication affective, a permis d'accueillir au CJ10 des jeunes aux profils sociaux très divers.

Comme le rappelle Lamia en évoquant son adhésion au CJ10 : « *c'était l'ancienne animatrice du CJ [...] Milena, qui était venue solliciter des personnes de ma classe [...] en cours d'histoire géo, pour [...] monter un film sur [...] la Shoah. [Et puisque...] c'était un sujet qui nous intéressait énormément [...] j'ai voulu participer* » (Entretien avec Lamia).

Le DVD a constitué également une formidable formation au travail en équipe et une opérationnalisation des valeurs de respect et de fraternité véhiculées par le CJ10.

De par la répartition des tâches, les membres ont été responsabilisés : « *Et finalement les jeunes du Club Tournesol [travaillaient...] main dans la main avec les jeunes du Conseil. [...] Et les échanges n'étaient pas hiérarchiques* ». (Entretien avec l'ex-animatrice Milena)

La mise en œuvre de ce projet ayant coïncidé avec l'adhésion au CJ10 de membres mineurs (14-17 ans) et de « jeunes en difficulté », cela a profondément modifié les rapports de forces internes au Conseil en les déplaçant en faveur de l'animatrice.

Le « pouvoir » des membres-anciens, des doyens ou autres leaders auto-proclamés en a été réduit, l'animateur retrouvant toute la centralité de sa mission. Interface entre les Elus, l'Administration, les personnalités interviewées, la boîte de production et les différentes « générations » de membres du CJ10, l'animatrice a assumé le co-pilotage d'un projet à l'ampleur symbolique considérable outre qu'à l'impact public significatif. Fruit de l'enchaînement vertueux de la volonté des jeunes, de l'implication forte de l'animatrice et de l'intérêt de Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky, la réalisation de ce film a conféré au Conseil une double légitimité en termes symboliques et de visibilité. Présenté à la Mairie du 10^e devant un public d'environ deux cents personnes, ce DVD a été salué par les principales associations anti-racistes françaises.

La nomination de l'animatrice Milena à la fonction de Chargée de Mission Communication à la Mairie du 10^e durant l'été 2005 et la mise en place d'une période de transition antécédent la prise de fonction de l'animatrice actuelle Flore en novembre 2005 a accéléré le départ de la plupart de certains membres.

C'est le cas notamment de quelques jeunes du *Club Tournesol* qui avaient rejoint le CJ10 à la suite du projet Mémoire : « *quand je suis partie, [par un concours de...] circonstances [il y a eu ...] une période de latence [...] entre mon départ et l'arrivée de Flore. [Les jeunes du Club Tournesol...] étaient peut-être un plus turbulents que les autres : [...] il fallait faire un travail au jour le jour. Et c'est vrai que cette période de quelques mois où [...] personne [ne s'occupait] du Conseil a été suffisante pour qu'ils trouvent des activités ailleurs.* » (Entretien avec l'ex-animatrice Milena)

En effet, rappelle Julia Perret : « *il y a un lien qui se crée entre les jeunes du Conseil et leur animateur. On le remarque quand un animateur part [...] Cela] prouve leur attachement et le rôle central de l'animateur. Avant de faire [...] son travail, il [doit se faire accepter par les jeunes ; il entretient avec eux] un lien affectif* ». (Entretien avec Julia Perret).

Cependant, le départ du CJ10 de certains jeunes n'a pas coïncidé avec une rupture brutale de leurs liens avec l'instance et les autres membres. Au contraire, la grande majorité d'entre eux conserve des liens avec le CJ10 d'ordre affectif voire professionnel. C'est le cas de Frédérique devenue assistante sociale et collaborant avec l'animatrice Flore sur des cas de jeunes en difficulté : « *[son implication au CJ10] a affirmé sa volonté de travailler dans le social* » (entretien avec l'ex-animatrice Milena).

3. 2006 -2008 : la phase de la maturité

Animé par Flore Luginbühl, le CJ10 est actuellement composé d'une quinzaine de membres, dont une bonne dizaine de membres très actifs, constituant la « troisième génération ou promotion » (selon les propres mots des membres) du Conseil depuis 2002.

Plutôt bons élèves, issus de familles de milieux ouvriers ou de la classe moyenne, les membres actuels du CJ10 sont majoritairement issus de l'immigration. Nés pour beaucoup de mariages mixtes, ils reflètent la sociologie de l'Arrondissement. Caractérisé par une forte mixité sociale, religieuse et culturelle, fortement métissé, très dynamique, le 10^e affiche une « identité multiculturelle », mise en avant (parfois emphatisée) dans le discours politique.

Français ou en cours de naturalisation¹², ils revendiquent un très fort attachement à la France, une France identifiée avec la patrie des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales : « *on a la chance de vivre dans un pays [démocratique...] on vit pleinement les droits de l'homme, alors qu'eux [les enfants et jeunes de certains pays...] souffrent [...] on est sensible à ces sujets là.* » (Entretien avec Sarah)

Le *noyau dur* des « membres actifs » du CJ10 est composé de grands lycéens inscrits en Terminale. Ils sont issus de familles votant régulièrement sans être militantes.

En matière de préférences partisans, et par delà les « promotions », les membres-jeunes tout comme leurs parents, se revendiquent majoritairement de gauche (entretiens avec Lamia, Sarah, Walid, Marouane, Frédérique), même ceux étant de nationalité étrangère.

Les membres actifs composant actuellement le noyau dur du CJ10 ont fréquenté les mêmes écoles maternelles et primaires du 10^e, voire pour certains les mêmes collèges et lycées. Ils constituent un groupe fortement intégré reposant sur des liens intra-familiaux (fratries) et des relations inter-familiales anciennes (amitiés des mères).

Caractérisé par une mixité d'âges (de 15 à 23 ans) et de fortes affinités socio-culturelles, le groupe d'amis est structuré autour d'une personne-pont à la fois *ciment du groupe* et *leader de fait*. Il s'agit de Lamia, la syndicaliste lycéenne interviewée. C'est à la suite de l'adhésion au CJ10 de la personne-nodale il y a quatre ans que les autres membres l'ont intégré à leur tour. C'est sur un projet sportif répondant à leurs intérêts personnels (kung-fu) mais s'insérant dans la politique de promotion du dialogue interculturel, que s'est opérée la jonction entre Lamia et son groupe d'amis : « *Il y a une copine à moi qui m'a dit : « [...] je fais partie du [...] Conseil de la Jeunesse, on peut organiser nos projets [...] ».* *Moi, ça m'a plu et donc je suis venu.* » (Entretien avec Wallid). C'est ainsi que les membres ont réalisé un projet pour fêter le Nouvel An Chinois : « *On a fait une démonstration [de Kung-fu...] et ensuite [...] je suis resté [au Conseil] et on a parlé du projet [...] sur les enfants-soldats.* » (Entretien avec Walid)

Conduit en parallèle du projet Kung-fu, le film « *24 heures avec les éboueurs de Paris* » (idée primée par l'UNICEF et l'Association des Maires de France en 2006) a été réalisé par une autre sous-commission du CJ10. (Voir questionnaire de M. Jacques Pain du Comité de Paris pour l'UNICEF). Les membres-jeunes ont souhaité lier les problématiques de l'amélioration du cadre de vie et de la lutte contre les discriminations : enjeu de santé publique, la propreté est assurée en ville par des travailleurs souvent étrangers, stigmatisés par leurs origines et leur profession. Sensibiliser au respect de l'environnement et valoriser le métier de ces travailleurs de l'ombre qui co-participent à améliorer le vivre-ensemble parisien : voici les finalités poursuivies par le CJ10.

A l'instar du film « *Parcours de Mémoire* », l'initiative du projet remonte à une instance extérieure au Conseil : il s'agit dans ce cas de « *l'UNICEF [plus exactement de] la délégation de Paris [...] dans le cadre de leur dispositif Ville amie des enfants* ». (Entretien avec Flore).

Relayé par les médias, le film « *24 heures avec les éboueurs de Paris* » a été diffusé à plusieurs reprises et vient d'être inséré notamment sur la page jeunesse du portail de la Ville de Paris¹³ et le site l'UNICEF. De plus, cet outil pédagogique a été labellisé *Agenda 21*.

¹²MOKRY Hossein, 1991, « Les conseils d'enfants et de jeunes. Un outil pour favoriser l'intégration des enfants et des jeunes d'origine immigrée », in : *L'enfant partenaire dans la cité...? Actes de la première rencontre départementale des conseils de jeunes du Haut-Rhin - 9 juin 1990*, DDJS / FAS, pp. 81-84.

¹³ Il s'agit du Portail jeunesse de la Ville de Paris : www.portailj.paris.fr

Il s'agit là d'un exemple de projet couronné d'un succès médiatique et doté d'un impact significatif sur un public ciblé. La conduite de cette initiative a inauguré une féconde collaboration avec l'UNICEF qui a conduit à l'organisation en novembre dernier d'un colloque portant sur les Enfants – soldats (co-organisé par le CJ10 et l'UNICEF) à la Cité des Récollets. Cette rencontre-débat s'est accompagnée de la réalisation d'une exposition par les membres-jeunes du CJ10. Les retombées très positives de la conférence (enregistrées par un « *bureau de parole* »- entretien avec Lamia) ont incité les membres-jeunes à renouveler l'expérience : « *en l'améliorant.* » (Entretien avec l'animatrice Flore)

Une seconde conférence-débat a eu lieu le 9 juillet dernier. Celle-ci a été assurée t par les membres-jeunes avec l'appui de l'UNICEF. Cela prouve l'accumulation de compétences rendue possible par l'engagement au CJ10, la montée en assurance de ses membres, et par delà même l'institutionnalisation progressive de l'instance. Suite à la réalisation du DVD sur la Mémoire de la Shoah et de la Résistance, les membres ont entrepris un projet de commémoration de l'abolition en France de la traite négrière et de l'esclavage.

La focalisation du CJ10 autour de thématiques citoyennes tient à la fois au vécu personnel de certains des membres (« *je pense qu'il y a des jeunes du Conseil de la Jeunesse qui [...] ont eux-mêmes subi des discriminations et donc ils se sentent plus concernés*», entretien avec l'animatrice Flore), au passé de l'Arrondissement et à l'âge des membres : « *c'est aussi un âge où on a envie [de faire évoluer les choses..., où on est]un peu plus utopiste [...] qu'en vieillissant. Et [...] comme ils ont des moyens de faire [...] des choses avec le Conseil de la Jeunesse ils en profitent. C'est [le moment...] ou jamais* » (Entretien avec l'animatrice Flore)

La consolidation du CJ10 autour de ce noyau-dur et de sa personne-relai (Lamia) a coïncidé avec le départ de Frédérique et Sylvana, dernières membres-fondatrices à avoir quitté l'instance (et ce pour des obligations personnelles). De plus, l'abolition de la règle électorale pour siéger au sein du Conseil Parisien de la Jeunesse courant 2007 a participé à fluidifier les relations entre membres et à déhiérarchiser l'instance.

Se dégagent donc du groupe des personnes-pont dotées d'un fort *capital social ciblé*¹⁴ : placées au cœur du système de renouvellement, elles disposent d'un *surcroît de légitimité* (par rapport à leurs collègues entrants) et d'une stature reconnue de *leader*. (cf. le cas de Lamia).

L'entrée au sein du CJ10 dans les toutes dernières semaines de l'enquête d'un petit groupe de trois jeunes adultes (22-24 ans), à l'initiative d'un étudiant universitaire, son « leader », montre la reproduction de cette logique d'adhésion groupale au sein de l'instance. Par delà la différence d'âge entre eux, une grande disponibilité à collaborer ensemble est affichée et cela en vertu d'une proximité politico-idéologique : « [les jeunes du 10^e sont de gauche], *tous même les grands – enfin - les plus récents [...] Oui, ça se sent.*» (entretien avec Ouda).

B. Variables lourdes, militantisme moral et carrières militantes

1. Les membres-jeunes du Conseil au regard des *variables lourdes* : leurs familles

En dépit d'une plus forte hétérogénéité des membres de la première promotion en termes d'âge, origines et statuts, nulle rupture « *sociologique* » ne semble avoir marqué le passage de génération. En effet, à la continuité des structures administratives et des orientations de la politique jeunesse de la Municipalité (parisienne et du 10^e) s'ajoute une proximité des profils sociaux des membres des *promotions*.

Plus volumineuse en effectifs mais comptant des militants moins « fidèles », la première « promotion » du CJ10 (2002-2004) comprenait majoritairement des grands lycéens, même si les étudiants et les travailleurs y étaient plus nombreux que dans la seconde.

¹⁴LAZEGA Emmanuel, 1992, *Micropolitics of knowledge: Communication and indirect control in workgroups*. New York, Aldine-de Gruyter. BOURDIEU Pierre, 1984, *Questions de sociologie*, Editions de Minuit, Paris.

De l'analyse des projets réalisés se dégage une forte continuité thématique. Elle s'explique pour part par la permanence des structures politico-administrative de la Mairie du 10^e, la relative homogénéité sociale des membres des différentes *générations* et par les stratégies de renouvellement des années 2004-2005.

Si « *l'engagement politique constitue la manifestation de croyances, de représentations, de normes acquises par socialisation, qui reflètent la position et la trajectoire des individus dans l'espace social et/ou leur appartenance à des groupes sociaux* »¹⁵, l'adhésion au Conseil semble démentir certaines prédictions de la sociologie politique et notamment électorale, sans pour autant échapper à la force explicative des variables lourdes.

En effet, si l'appartenance à des familles unies, croyantes éventuellement pratiquantes, participant régulièrement aux scrutins électoraux (en France, lorsqu'ils possèdent la nationalité, sinon dans leur pays d'origine) est un facteur favorisant la sensibilisation à la politique¹⁶, l'inscription de la majorité des membres du CJ10 dans des familles de classes moyennes ou populaires semblerait les prédisposer à une faible politisation.

Autrement dit, le caractère qui semble pousser à la participation au Conseil de la Jeunesse du 10^e est le degré d'inscription dans le local, le niveau d'adhésion à son territoire, ou, encore, son *degré d'insertion* au sein de ses divers groupes de socialisations. *In primis*, l'appartenance à une famille structurée autour de la transmission d'un patrimoine de valeurs et de traditions aux enfants, investissant fortement l'école et tous les espaces susceptibles de leur assurer une promotion statutaire, une ascension sociale.

C'est pourquoi les parents, présents, autant que faire se peut, aux évènements produits par le CJ10 incitent leurs enfants à s'engager au sein de cette structure a-partisane.

En ce qui concerne la question religieuse, bien que le thème ne soit pas évoqué systématiquement durant les entretiens, il l'a été au cours de conversations informelles. La décision de ne pas demander de déclarer l'éventuelle appartenance religieuse naît de la constatation, au cours des séances d'observation participante, du caractère très intime voire délicat de la question et du souhait de ne pas altérer les équilibres de cet espace laïque marqué par une alchimie inter-religieuse accomplie. En effet, la religion est perçue par certains comme une question privée dont l'évocation publique pourrait être source de conflits. C'est pourquoi l'appartenance religieuse a été relevée par induction. Aussi peut-on dire *grosso modo* que coexistent au CJ10 des fidèles des trois Religions du Livre et quelques athées ou sans religion. Ecole du vivre-ensemble, le CJ10 est un espace de dialogue interculturel, inter-générationnel et interreligieux. En effet, souligne Sarah : « [ma famille est musulmane...] *mais ce n'est pour ça qu'on n'aime pas les autres religions [...]* Enfin, j'aime tout le monde. » (Entretien avec Sarah).

2. Les enjeux du renouvellement : évoluer dans la continuité

Le renouvellement du CJ10 ne saurait être réduit à un processus de rajeunissement des membres de l'organisation. D'une part car certaines vagues d'adhésion marquent l'entrée au CJ10 de jeunes plus âgés que les membres déjà présents : c'est le cas actuellement avec la néo-adhésion du « groupuscule des majeurs ». D'autre part car dans les logiques du renouvellement, il y a bien plus qu'un effet de calendrier. Le remplacement progressif des « *anciens* » par des « *nouveaux* » membres sociologiquement assez proches entre eux n'est pas réductible à une simple « translation homothétique » dans le temps (remplacement de membres par d'autres au

¹⁵AGRIKOLIANSKY Eric, 2001, *La Ligue des Droits de l'Homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, Paris, L'Harmattan.

¹⁶ PERCHERON Annick, 1985, « Le domestique et la politique : types de famille, modèles d'éducation et transmission des systèmes de normes et d'attitudes entre parents et enfants », *Revue française de science politique*, 35, 5, pp. 840-891. PERCHERON Annick, 1993, *La socialisation à la politique*, Paris, Armand Colin.

profil sociologique semblable, mais plus jeunes). Si ce processus est statistiquement vérifié et empiriquement observé, nulle planification ne rationalise *ex ante* le processus de renouvellement et ce d'autant plus que le CJ10 est caractérisé par une certaine mixité d'âges et de parcours.

Ce qui se joue dans un renouvellement progressif des membres de l'instance c'est bien plus la recréation de *la mixité d'ensemble* du CJ10 (et plus généralement du 10^e Arrdt.) que la reproduction « translaté dans le temps » des profils sociologiques des membres pris singulièrement. Se faisant au gré des conjonctures et des projets conduits (qui jouent comme des pôles-attracteurs), l'adhésion au CJ10 répond souvent à des logiques groupales.

Aussi la distribution par classes d'âges au Conseil (et par statut) a-t-elle évolué dans le temps bien que les collégiens et les lycéens aient toujours dépassé en nombre les étudiants universitaires et les travailleurs.

En outre, l'acquisition de la majorité civique et politique marque, dans certains cas, non seulement la « *fin d'un cycle* » (scolaire) mais aussi « la fin d'une époque ».

3.Engagement intermittent, engagement-responsabilité et militantisme moral

Induite plus par des contraintes professionnelles et-ou académiques que par une contraction du *désir de participation*, la baisse de l'implication de la plupart des membres-adultes du CJ10 ne s'accompagne presque jamais de leur désinscription de l'instance. Des « *membres-intermittents* » viennent ainsi grossir les tables des effectifs déclarés et les *mailing-listes* des « membres ».

Bien que dés-impliqués du Conseil, il n'est pas rare que quelques-uns de ces « *membres-intermittents* » resurgissent après de long mois d'absence et se réinvestissent, durant les périodes de congé. Ils participent parfois au Séminaire de travail des Conseils de Jeunes de Paris, organisé tous les ans par la Mairie de Paris en juillet pour permettre d'échanger et de mieux coordonner le travail des Conseils de la Jeunesse d'Arrondissement.

Connue du secteur associatif, la réalité de l'*engagement intermittent ou cyclique*¹⁷ affecte aussi les instances de démocratie participative -dont le CJ10- du fait, entre autres, de l'absence de droits d'entrée (cotisations). Ceci explique la création (par les membres eux-mêmes) de la catégorie informelle de « *membre actif* » pour discerner entre les membres-réguliers et membres-intermittents du CJ10.

Par ailleurs, comme le rappelle André, la moyenne de permanence au Conseil des membres, bien qu'elle voit variable, oscille autour de deux ans. La durée relativement importante de cet engagement permet aux jeunes tout à la fois de découvrir le Conseil, son mode de fonctionnement et son *esprit*, de se familiariser avec la Mairie et plus généralement avec les institutions d'autorité et d'acquérir un bagage de ressources mobilisables dans leur trajectoire personnelle à la fois professionnelle, scolaire ou militante. Par delà même, l'engagement au Conseil permet aux membres-jeunes de disposer de moyens pratiques (humains, financiers, organisationnels, médiatiques) pour réaliser des projets concrets.

Vécu comme un « militantisme moral »¹⁸, l'implication au Conseil est conçue comme : « *un engagement à part entière de leur part. [...]* ». (Entretien avec l'animatrice Flore) L'adhésion au Conseil s'inscrit dans un « militantisme par conscience » tant par le professionnalisme, le sérieux de cet engagement que par la défense de causes universelles.

¹⁷Cette observation de l'engagement intermittent des individus (ou des groupements d'intérêt) vaut également pour les mouvements sociaux. Sur les logiques de l'action collective se référer notamment à : FILLIEULE Olivier, PECHU Charles, 1993, *Luttes ensemble. Les logiques de l'action collective*, Paris, L'Harmattan.

¹⁸ Voir tout particulièrement AGRİKOLIANSKY Eric, 2001, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, (Vol. 51).

4. Militantisme par conscience, adhésion à la Fidl et logiques de carrière ?

Espace d'apprentissage de la vie publique, le CJ10 est aussi un lieu où s'acquièrent des ressources et des compétences (organisationnelles et oratoires) qui peuvent s'avérer utiles à la poursuite d'une carrière militante¹⁹ : « *au Conseil on rencontre souvent des gens, on est emmené à [...] parler devant du monde [...], à rencontrer des Élus, comme Mme. Trostiansky ou Mme Autain, et c'est vrai que ça aide vachement à [...] s'engager outre* » (entretien avec Lamia).

Si la participation au CJ10 peut se révéler un vecteur de politisation, cette instance n'est nullement conçue par les acteurs politiques ni d'ailleurs par la majorité des jeunes actifs comme un accélérateur de carrière politique. Et ce d'autant plus que : « *les Conseils de la Jeunesse [...] ne sont pas réellement politisés* » (entretien avec Lamia).

Soutenue par les parents, l'adhésion au CJ10 est valorisée en ce qu'elle incarne un engagement citoyen formateur et a-partisan. Cette « militance morale » peut amener certains membres-jeunes à embrasser la « carrière » politique ou syndicale. C'est le cas de Lamia et Marouane qui, en parallèle à leur engagement au CJ10, assument des responsabilités de porte-parole du syndicat lycéen la Fidl.

Espace où s'expérimente le travail en groupe et où s'accumulent des savoirs et des expériences, le CJ10 n'est pas perçu par les acteurs comme une porte d'entrée dans la vie politique : « *je me suis vraiment fait un point d'honneur [et me suis] interdite de [...] leur parler politique [...] au sens partisan du terme.* » (Entretien l'ancienne animatrice Milena)

Singularité du CJ10 et plus généralement des Conseils de la Jeunesse parisiens, par rapport à des structures analogues au plan local ou national²⁰, son caractère a-partisan aide certains jeunes à franchir le pas (symbolique) de la Mairie, et à assumer un parcours d'engagement citoyen.

Si statistiquement les personnes-pont ont une probabilité de s'investir dans le milieu associatif, syndical ou politique, aucune corrélation nécessaire ne se dégage : aussi le parcours de Frédérique est-il le contre-exemple de cette théorie de la *carriérisation* de l'engagement. En effet, elle n'est, à l'heure actuelle, engagée dans aucune structure de participation, bien qu'elle mobilise les compétences acquises au Conseil dans sa profession d'assistante sociale.

Dans le cas de Lamia, l'expérience de l'engagement à la Fidl ne saurait se substituer à celle, très formatrice et enrichissante, au CJ10. En effet, souligne-t-elle : « *je pense que je continuerai [...] sur cette voie [jusqu'à 25 ans].* » (Entretien avec Lamia)²¹.

La militance citoyenne au CJ10 participe à déconstruite le discours antipolitique très diffus auprès des jeunes.

Bien qu'ils appartiennent à des familles non-militantes, toutes générations confondues, affichent une citoyenneté qui s'enracine et se vivifie dans l'expérience locale.

C'est ainsi que la revendication d'un attachement fort à la France passe par la reconnaissance du lien étroit, fusionnel et affectif, avec leur Arrondissement, leur *Cité*, une sorte de *citoyenneté de résidence*.

¹⁹ MC CARTHY John D., ZALD Mayer N., 1977, « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, p. 1212-1241. GAXIE Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil.

²⁰ KOEBEL Michel, 1997, « Le recours à la Jeunesse dans l'espace politique local. Les Conseils de Jeunes en Alsace », *Thèse de Doctorat en sciences sociales* sous la direction de MICHON Bernard, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.

²¹ HERAN François, 1988, Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents. *Économie et statistique*, p. 33-44.

II. Le CJ10 : espace professionnel, enjeu politique, espace d'action

A. Le Conseil de la Jeunesse du 10^e comme espace professionnel.

1. Fonctions et « pouvoirs » de l'animateur : missions, zones de flou et espaces de jeu

Conformément au fonctionnement des instances parisiennes de démocratie participative, les activités du CJ10 sont encadrées par un animateur professionnel²², employé en CDD par la Mairie de Paris, recruté par la *Mission Citoyenneté des Jeunes*.²³

Figure nodale du dispositif, l'animateur encadre la prise de décision, en jouant tout à la fois de son statut d'adulte, de ses compétences techniques et de sa proximité avec les décideurs politiques. Cependant, il laisse les membres libres dans le choix des thèmes à aborder : « *c'est toujours eux qui viennent avec des idées [...] Et moi, je suis là pour les soutenir, les aiguiller, les conseiller : c'est mon rôle* » (entretien avec l'animatrice Flore).

Entretien des liens affectifs avec les membres, les animateurs incarnent *une autorité non-autoritaire, un guide non-directif*. L'animateur : « *doit avoir [...] une relation unique avec chaque [membre]. [...] Pour être leur animateur il faut qu' [...] il y ait régulièrement un dialogue* » (Entretien avec l'ex-animatrice Milena). Aussi les animateurs conservent-ils des liens avec des jeunes même après leur départ du Conseil (Entretien avec Julia Perret).

Intermédiaire indispensable au bon fonctionnement du système participatif, il dispose d'un *pouvoir* issu de la captation de la « *zone d'incertitude* »²⁴, de « *l'espace de jeu* » interstitiel séparant les acteurs majeurs de l'organisation : les membres du CJ10, les Elus l'Administration et le public (jeunes extérieurs au Conseil, associations, habitants du 10^e).

« *Dans le 10^e [...] le Conseil de la Jeunesse est [...] assez bien reconnu par la Mairie et notamment au niveau des services où il y a vraiment un soutien.* » (Entretien avec Flore)

L'animateur est le seul acteur à même de porter un regard panoptique sur l'action du Conseil en lien avec la politique *jeunesse* de la Municipalité (parisienne et du 10^e Arrdt.) Recouvrant à la fois les fonctions de « *permanent* » d'association, de pédagogue et de gestionnaire de projet, l'animateur est l'interface entre les jeunes de l'Arrondissement, les membres du Conseil, les Elus et, *in fine*, l'Administration parisienne.

Très respecté par les membres-jeunes, il incarne l'idéal-type du *professionnel de proximité*.

Personne-pont, il conseille l'action du CJ10 sans pour autant l'orienter. Figure familière, il cadre les idées et les initiatives du Conseil en l'insérant dans la *sphère des possibles* politico-administratifs : « [l'animatrice Flore] *se charge de faire tout ce qui administratif. Elle nous conseille sur ce qu'on peut réaliser et [nous indique] ce qu'elle pense [que] c'est pas faisable* » (Entretien avec Sarah).

Parmi les missions essentielles de l'animateur : « *coordonner le Conseil, c'est-à-dire [...] organiser les réunions, contacter les membres [...] et aussi assurer que de nouveaux membres viennent participer au Conseil, donc faire un peu de recrutement* ». (Entretien avec l'animatrice Flore) Il s'agit là de : « *faire le lien entre les jeunes et la Mairie. [...] Cela nécessite d'] organiser des réunions plénières entre les jeunes et les Elus et, éventuellement avec les services.* » (Entretien de l'animatrice Flore)

Assurant auprès des membres la transmission des règles de l'agir publique, l'animateur participe au processus d'intériorisation par les jeunes des limites de l'action. Aussi, se faisant le relai de l'ordre normatif municipal, il contribue à la conscientisation par les jeunes des *frontières des possibles* (administratifs, politiques, sociaux...).

Si l'animateur joue un rôle majeur au sein du Conseil, il « *n'est pas là pour faire à la place [des jeunes] mais pour les accompagner* ». (Entretien avec Julia Perret)

²² Bien que la profession soit assez fortement féminisée, et que dans le cas du CJ10 les quatre animateurs successifs aient été des femmes, on a adopté la dénomination officielle d'animateur, en éliminant la connotation genrée du mot.

²³ Service de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris chargé de la coordination des Conseils et de la promotion de la participation des jeunes.

²⁴ CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, 1981, Paris, Editions du Seuil, pp. 35-38

Requérant tant des compétences intellectuelles que relationnelles, la profession fait appel aussi au registre (affectif) du conseil : « *elle nous conseille beaucoup, tant à l'école qu'au Conseil. [...] Elle nous prend pas de haut, [elle se comporte] comme si elle fait partie de notre groupe.* » (Entretien avec Sarah) Preuve de proximité, la demande de conseil opère une *élection symbolique* de l'animatrice de professionnel-expert à conseiller-proche.

Personne-ressource²⁵, l'animateur participe par son action-médiation à « re-concilier » les jeunes et les institutions. Pour ce faire, il affiche à la fois une proximité « *de camaraderie* » avec les membres-jeunes (favorisée, entre autres, par l'âge) et une légitimité « *de professionnel* ».

2. Recrutement et statut de l'animateur

Adhérent au *projet politique* ayant présidé à la fondation des Conseils de la Jeunesse à Paris, les premiers animateurs ont participé à la conception, à la structuration et à la mise en place de ces instances expérimentales.

Embauchés à l'origine en « emplois-jeunes » en CDD de trois ans, les animateurs des Conseils de la Jeunesse se sont vus proposer, à l'issue de ces contrats atypiques, des « *statuts [de contractuels] équivalents catégorie C à la Ville de Paris [...] avec les salaires qui vont avec* ». (Entretien avec Julia Perret).

Militants de leur propre profession, ils se sont engagés dans une *lutte de classement*²⁶ afin d'obtenir une reconnaissance tant sociale, qu'économique et statutaire. Delà la mise en avant par le groupe professionnel des tâches de coordination (par opposition à celles d'animation), des compétences culturelles et organisationnelles (par opposition aux qualités relationnelles). La Mairie de Paris a donné gain de cause aux animateurs en 2007 en revalorisant leur statut (équivalent désormais à un cadre B de la fonction publique parisienne) et leurs salaires eu égard du « *travail qu'ils font et des qualifications qu'ils ont* ». (Entretien avec Julia Perret).

Cette revalorisation statutaire a consacré un processus de reconnaissance de l'activité d'animateur et des compétences spécifiques requises pour son exercice. Répondant aux logiques de classement des professionnels eux-mêmes, elle n'aurait pu voir le jour en l'absence d'un constat public de la qualité de leur travail depuis 2002.

Cette réévaluation du statut et du traitement économique des animateurs-coordonateurs s'est accompagnée, au plan parisien, d'un phénomène de masculinisation²⁷ de la profession. En effet, la consécration symbolique et médiatique des Conseils a augmenté l'attractivité professionnelle du métier d'animateur-coordonateur. C'est ainsi qu'induite par la reconnaissance publique de la qualité du travail d'animateur, une évolution des conditions objectives de traitement du métier (salaire, statut) a abouti à une ouverture de l'espace subjectif des possibles. (entrée des hommes)

On peut conjecturer qu'un tel phénomène de masculinisation d'une profession « naturellement féminine » (car faisant appel à des aptitudes comportementales retenues « naturellement féminines » dans le cadre d'une division sexuée du travail) aboutira à une redéfinition, non pas du contenu, mais de l'apparence de la profession d'animateur-coordonateur. Autrement dit, ce métier passera symboliquement de la sphère de l'encadrement social à celle de la formation pseudo-pédagogique.

C'est ainsi qu'en parallèle des transformations de leurs missions (complexification des tâches, plus forte visibilité publique du Conseil), le profil des animateurs a évolué dans le temps : leur niveau moyen de qualification est plus élevé qu'auparavant, ce qui joue aussi sur la façon d'exercer leurs activités. Parallèlement, la fiche de poste a fortement évolué, la *Mission Citoyenneté des Jeunes* ne recrutant désormais que des jeunes dotés au minimum de BAC +2 possédant une bonne connaissance du public-jeune et une certaine prédisposition à en encadrer le travail. Leur salaire initial est de : « *1500 euros net par mois.* » (Entretien avec Julia Perret).

²⁵GRANOVETTER Mark, 2000, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.

²⁶BOURDIEU Pierre, 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 24.

²⁷Voir sur ces questions MARUANI Margaret, 2003, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, pp. 43-53. Sur la problématique de l'insertion différenciée des femmes et des hommes sur le marché du travail, à l'heure du précaire, se référer notamment à : ANGELOFF Tania, 1999, « Hommes et femmes à temps partiel », *Etudes et recherches*, ISERES, n°142.

Valorisant plus l'ancienneté dans le poste que le différentiel de compétences académiques, la *Mission Citoyenneté* recrute actuellement des jeunes dotés d'un diplôme universitaire supérieur. Il est arrivé que des animateurs poursuivent en parallèle leurs études (doctorats).

Globalement satisfaits de leur travail (contact humain, bonnes relations avec les Elus, l'Administration, leur hiérarchie et les membres de l'instance), les animateurs disposent d'une *aura*²⁸ naturelle jamais perçue comme forme d'autorité.

Néanmoins, ils conservent un statut de contractuels car, rappelle Julia Perret : « *ce sont des postes assez atypiques à la Ville et [il n'y a pas] de fonctionnaires qui postulent [bien que...] les fiches de postes [...] soient] disponibles sur [...] l'intranet et [...] soient] diffusées auprès des fonctionnaires de la Ville de Paris.* » (Entretien avec Julia Perret)

Propre à toutes les « *nouvelles professions intellectuelles* »²⁹, ce « *mal du déclassement* » est ici renforcé par la polysémie du terme d'animateur qui co-participe à nuire à l'attractivité symbolique et statutaire de cette profession. C'est pourquoi la fiche de poste évoque la profession d'« animateur-coordonateur » d'un Conseil de Jeunes et non pas d'« animateur » tout court. Dans les logiques de classement professionnel, les mots pèsent lourd. Assez attractif pour les jeunes en ce qu'il réduit symboliquement l'écart statutaire entre professionnel (l'animateur) et profanes (les membres-jeunes) le terme « animateur » est, du point de vue des logiques de gratification des travailleurs, chargé d'une *violence symbolique* assez forte³⁰.

Comme l'ont montré notamment les travaux de l'école interactionniste, le processus d'entrée dans une profession nécessite de sortir de l'état du profane pour rentrer dans l'univers des professionnels. Cette étape de la traversée du miroir cède le pas à la phase de dédoublement cognitif : période de vague où co-existent le regard enchanté du profane et des bribes d'une culture professionnelle encore en construction. La stabilisation identitaire conséquente à l'acceptation du métier³¹, sous le regard d'un mentor-guide, permet de se doter d'une assise identitaire, s'appuyant et relayant un *charisme d'institution*³².

Or, dans le cas des animateurs des Conseils de la Jeunesse, le caractère expérimental de leur profession, la pluralité des missions qui leurs sont imparties, leur relative jeunesse (qui constitue un avantage comparatif dans leur relation avec les membres-jeunes) co-participent à rendre problématique leur classement. Leur positionnement au sens d'Anthony Giddens en est d'autant complexifié : en effet, il convient de penser une certaine dualité entre l'identité des acteurs et leur(s) rôle(s). Aussi, le positionnement est-il : « *une identité sociale qui s'accompagne d'un ensemble de prérogatives et d'obligations (pas forcément définies) que peut mettre en œuvre et remplir un acteur à qui cette identité est accordée : ces prérogatives et obligations constituent les prescriptions de rôles associées à cette position* »³³.

Dans le cas des animateurs, leur identité sociale et professionnelle est d'autant plus mouvante que, rappelle Julia Perret : « [lorsqu'on] recrute un animateur [il s'agit...] souvent [...] de son] premier [...] vrai emploi. [Les candidats ...] ont souvent plusieurs petites expériences [...] mais pour la plupart [...] c'est leur vraie « entrée » dans la vie active. » (Entretien avec Julia Perret) La *politique de main tendue* de la Mairie de Paris à l'égard de la jeunesse concerne aussi le recrutement des animateurs. Il s'agit là d'une sorte d'accompagnement vers l'emploi, rendu possible par les caractéristiques mêmes de la mission et par sa durée limitée dans le temps.

²⁸ Au sens de Walter Benjamin de qualité intrinsèque d'un objet ou d'une personne, non transférable car strictement lié au bien ou au sujet la possédant. S'il s'agit d'une caractéristique incorporée par l'animateur pris au singulier, cette aura peut être captée et accumulée par la profession, si unifiée : en ce sens, elle peut devenir une qualité professionnelle mobilisable par les animateurs (pensés comme proto-catégorie) comme facteur de valorisation de soi. BENJAMIN Walter, 2000, « L'Œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique », *Œuvres III*, Paris, Gallimard.

²⁹ BOURDIEU Pierre, 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 24.

³⁰ BOURDIEU Pierre, 1981, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit.

³¹ DUBAR Claude, 1991, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Arman Colin.

³² WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.

³³ GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société*, Paris PUF, p. 134. Se référer aussi à AGRIKOLIANSKY Eric, 1994, « Biographies d'institution et mise en scène de l'intellectuel. Les candidats au comité central de la Ligue des droits de l'homme », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Volume 7, Numéro 27, p. 102. Disponible sur <http://www.persee.fr>

3. Durée d'occupation du poste et stratégies de reconversion des animateurs

La durée d'occupation d'un poste d'animateur varie énormément selon le profil de celui-ci, ses ambitions professionnelles et la conjoncture : en effet, la première animatrice du CJ10 est restée un peu moins qu'un an (2002 - mi 2003), la seconde animatrice est restée environ 9 mois (mi-fin 2003). Milena a assuré l'animation du CJ10 durant un peu plus d'un an et demi (2004-été 2005) tandis que Flore est arrivée dans le poste en novembre 2005.

A l'échelon parisien, on peut remarquer, avec Julia Perret, une hétérogénéité des durées des emplois d'animateurs. On peut émettre l'hypothèse que la qualité des relations entre l'animateur et les jeunes, les Elus, l'Administration joue fortement sur sa fidélisation dans le poste. De plus, la qualité de la réception du Conseil de la Jeunesse par les Elus de l'Arrondissement, la présence ou l'absence de volonté politique de conférer une légitimité et une autonomie au Conseil participent à définir une ambiance de travail, pouvant inciter ou dés-inciter à occuper le poste.

Dans le cas du 10^e, le *turn over* relativement fort est dû au profil assez particulier des animatrices (plus diplômées) et à leurs ambitions professionnelles. De plus, il convient de mettre en exergue l'existence d'une *usure de l'animateur* : « *c'est quand même assez usant comme [...] boulot, on est pas mal en décalé, on a des réunions le soir, les événements les week-end [...]. On n'a pas forcément envie de travailler comme ça pendant dix ans.* » (Entretien avec Julia Perret)

Mission enrichissante sur le plan humain et intellectuel, l'animation d'un Conseil de la Jeunesse constitue une expérience très formatrice de gestion de groupe et de management de projets culturels. C'est ainsi que nombre d'animateurs conçoivent cette embauche comme un emploi-tremplin permettant le mûrissement d'expérience professionnelle et une accumulation de contacts politiques, associatifs et administratifs fort utiles en termes de carrière.

Les bassins d'emplois visés alternent des *professions politiques* (cabinets de Maires ou Maires-Adjointes...) et des emplois administratifs³⁴. En effet, souligne Julia Perret : « *certains ont été recrutés par des Mairies d'Arrondissement, ce qui est plutôt une bonne chose car cela prouve la valeur des gens qui avaient été recrutés par la Mission Citoyenneté [...] Il y [en] a plusieurs qui sont restés dans les Municipalités, pas forcément à la Ville de Paris [...] ni] forcément en lien avec la jeunesse. Dans [...]un Arrondissement [l'animatrice est...] restée dans la démocratie participative mais [travaille désormais] sur les Conseils de Quartiers.* » (Entretien avec J. Perret).

Le parcours de Milena, l'avant-dernière animatrice du Conseil, retrace bien ce *cursus honorum*. Ancienne membre extérieur du Conseil de la Jeunesse du 18^e (en tant que représentante d'une association de l'Arrdt.), elle a été embauchée comme animatrice du CJ10 où elle a accompli un travail très remarqué. Après avoir mené à bien des projets portant sur les Droits de l'Homme et notamment la réalisation du DVD « Parcours de *Mémoire dans le 10^e* », elle a quitté le Conseil pour assumer des fonctions de chargée de communication à la Mairie du 10^e.

4. Charisme d'institution, charisme personnel et légitimité des animateurs

Garant de la « philosophie a-partisane du Conseil » citoyenne, l'animateur est à la fois le *gardien du règlement interne* et le *gérant de l'organisation*. Aussi est-il à la fois le vecteur-acteur des décisions du Conseil auprès des Elus, de l'Administration et du Public et le *prêtre* (au sens webérien³⁵) d'un culte particulier : la démocratie participative juvénile.

³⁴ Nombre des postes créés pour assurer le suivi des instances de démocratie locale, *a fortiori* s'adressant aux jeunes, sont occupés par des salariés diplômés disposant d'un emploi précaire. Les rares fonctionnaires assurant le suivi de ces instances occupent le plus souvent des positions de direction ou de coordination. C'est notamment le cas au niveau parisien où la Cheffe de la Mission « Citoyenneté des Jeunes », tout comme son Adjointe, sont des fonctionnaires de la Ville, contrairement aux animateurs. Une structure symétrique se retrouve aussi dans la gestion du Conseil National de la Jeunesse (Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports), organe représentatif de la Jeunesse auprès du Ministre, institution consultative sur base élective ou nominative. Là aussi, les fonctionnaires sont peu nombreux et occupent, souvent –mais pas toujours– des fonctions de direction. Les Responsables de ces missions étant l'interface directe des Elus, une certaine légitimité statutaire s'impose. De plus, eu égard du caractère expérimental de ces missions, rares sont les institutions prenant le risque de titulariser des collaborateurs dont la mission pourrait s'avérer sans lendemain. BECQUET Valérie, 2006, *Le Conseil Parisien de la Jeunesse : Rapport d'étape*, non-publié mais rendu public par la Ville de Paris. KOEBEL Michel, 1997, « Le recours à la Jeunesse dans l'espace politique local. Les Conseils de Jeunes en Alsace », *Thèse de Doctorat en sciences sociales* sous la dir. de MICHON Bernard, Univ. des Sc. Hum. de Strasbourg.

³⁵ WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.

Aussi dispose-t-il d'un *charisme d'institution* qu'il tire de son appartenance, aux yeux des membres et du Public, à une institution légitime (la Mairie) et d'un double *charisme personnel* « de proximité » le rapprochant successivement du public-jeune et des membres (de par sa relative jeunesse et son accessibilité) et des Elus et de l'Administration (de par ses diplômes, son appartenance, bien que temporaire, à la Mairie.)

La mise en avant d'une double « *proximité statutaire* » le rapprochant alternativement des acteurs-clef de l'organisation constitue l'un des fondements de la légitimité de l'animateur.

En effet, la mise en exergue de sa fragilité statutaire (précarité du contrat de travail) sollicite une *adhésion d'identification* de la part des membres-jeunes, qui double le *charisme d'institution* de l'animateur limitant les risques de dévoilement de la fiction égalitariste (*l'illusion d'une communauté sans hiérarchie*) aux fondements du *mythe* du CJ10

Parallèlement, l'animateur co-participe souvent d'une *proximité de classe* avec ses supérieurs hiérarchiques (Administration) et politiques (Elus) : ce qui en facilite l'assimilation au sein du corps des salariés de la Mairie, voire la reconversion future.

Alternant *pouvoir tiré de zones d'incertitude, charisme d'institution et charisme personnel* « de proximité », l'animateur constitue la personne-noyau de l'organisation-CJ10 : les luttes de classements, les logiques d'intégration, les ressorts de légitimation de ce *groupement d'intérêt* semblent incarner les stratégies et les enjeux des nouvelles professions intellectuelles.³⁶

B. Le Conseil de la Jeunesse du 10^e comme projet politique et espace d'action

1. Une organisation voulue par les Elus, un espace investi par les jeunes

S'inscrivant dans une dynamique de promotion de l'implication citoyenne, la fondation du Conseil de la Jeunesse du 10^e est un acte politique fort et symboliquement significatif. Elle témoigne de la volonté institutionnelle de promouvoir la participation citoyenne et répond à un besoin d'implication des jeunes (en particulier des 13-18 ans).

Elle se configure comme une réponse à la baisse tendancielle de la participation électorale, partisane et syndicale des jeunes. De plus, la mise en place des Conseils de la Jeunesse s'inscrit dans une conjoncture politique très particulière, marquée par la poussée électorale du Front national aux Présidentielles de 2002. Les Conseils ont donc été investis d'une mission de sensibilisation-mobilisation sur les thématiques des Droits de l'Homme, du vivre-ensemble et de la richesse des diversités. De là aussi la réalisation récurrente de campagnes d'incitation à l'inscription sur les listes électorales et à l'exercice du vote.

Répondant à des impératifs programmatiques, la fondation du CJ10 s'est accompagnée de la mise en œuvre d'une politique de la proximité de la part des Elus. En effet, à côté de la création des Conseils de Jeunes à Paris, ont vu le jour de nombreuses structures et plusieurs dispositifs (Maison des Initiatives Etudiantes, Centres d'Animation, Conseil de la Vie Etudiante, *Paris Jeunes Talents, Paris Jeunes Aventure...*) favorisant la créativité et l'implication des jeunes.

Acte de confiance de la part des Elus, la création du CJ10 est aussi un défi pour la jeunesse, qui doit apprendre à se saisir de cette instance pour « *construire une parole* » (Mme. Clémentine Autain) et influencer sur la vie de l'Arrondissement. La large liberté d'initiative et le support significatif mais discret dont ont fait preuve les Elus du 10^e explique pour part les spécificités de ce Conseil. Doué d'une autonomie d'action rarement égalée, le CJ10 s'est fait et se fait acteur de son propre engagement. Initiateurs d'un processus de démocratisation de la participation, les Elus demeurent des acteurs-centraux du système à même de définir sa structuration et son avenir.

³⁶ Les animateurs pourraient rentrer dans la catégorie de la « *petite bourgeoisie nouvelle* » en mal de classement au sens bourdieusien du terme. BOURDIEU Pierre, 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 24. Pour appréhender les luttes de classement d'une autre profession rentrant dans cette catégorie, se référer à : LE BIANIC Thomas, 2005, « *Les ingénieurs des âmes* », *Savoirs académiques, professionnalisation et pratiques des psychologues du travail de l'entre deux guerres à nos jours*, Doctorat en Sociologie, Université de la Méditerranée.

Le soutien de l'Elue en charge de la Jeunesse, Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky, au Conseil de la Jeunesse du 10^e a constitué et constitue un vecteur majeur de crédibilisation de l'instance et de légitimation des actions qui y ont été menées.

Aussi le CJ10 n'aurait-il pu mener à bien des projets ambitieux comme le tournage du DVD « Itinéraires et parcours de la mémoire de la Résistance et de la Déportation dans le 10^e » ou l'organisation de conférences-expositions en partenariat avec l'UNICEF sur les enfants-soldats ou encore la réalisation du film « 24 heures avec les éboueurs » sans l'appui de la Mairie du 10^e, de la Mairie de Paris et de l'Administration. Par ailleurs, les très bons contacts entretenus par les jeunes, Mme. l'Adjointe Olga Trostiansky et son Cabinet et les animatrices successives du CJ10 se sont révélés des conditions essentielles au rayonnement du CJ10. Cela a aussi contribué à faire évoluer le regard porté par bien des jeunes sur les Institutions, contribuant à déconstruire leur discours anti-politique.

Ecole de la citoyenneté, le Conseil de la Jeunesse est un espace politique, inscrit parmi les engagements programmatiques du candidat Bertrand Delanoë en 2001 et réalisé, suite à son élection, par son Adjointe en Charge de la Jeunesse (Mme. Clémentine Autain), par le Maire du 10^e (M. Tony Dreyfus) et son Adjointe en charge de la Jeunesse (Mme. Olga Trostiansky).

Dans le processus d'institutionnalisation et de légitimation de cette néo-instance, la localisation du CJ10 au sein du local de la démocratie locale au rez-de-chaussée de la Mairie du 10^e répondait à une logique de visibilité (nécessaire pour favoriser le recrutement des jeunes). De plus, elle conférait au CJ10 une *légitimité par transfert de sacralité*³⁷ de la part de la Mairie.

Aussi l'apprentissage des rouages administratifs et des rapports de forces politiques à la Ville de Paris relève-t-il non seulement du registre de la formation citoyenne car connaître l'institution municipale, ses règles et son fonctionnement permet d'accroître le pouvoir de négociation des membres-jeunes. Aussi la participation des Elus aux réunions du CJ10, loin de constituer un risque pour l'indépendance de l'instance, s'affirme comme un vecteur de gratification symbolique. S'il signifie l'altérité statutaire entre les jeunes et Elus, elle invoque aussi le caractère franchissable de cette barrière. Le cérémoniel de la plénière du CJ10 (au cours de laquelle les membres-jeunes rencontrent le Maire de l'Arrondissement, la Maire-Adjointe chargée de la jeunesse à la présence de l'animatrice) incarne, par métonymie, la structure des liens entre membres-jeunes et Elus.

La participation des Autorités à ces réunions très ritualisées se déroulant en séance publique dans la Salle des Mariages de la Mairie du 10^e se construit, en effet, autour d'une rhétorique de l'égalitarisme entre acteurs-clefs du CJ10. Réunis autour d'une table-ronde sous la co-présidence d'un membre-jeune et d'un Elu (le Maire, le Premier Adjoint ou l'Adjointe en charge de la Jeunesse), les membres-jeunes et les Elus se retrouvent pour dresser le bilan des réalisations effectuées et débattre des projets futurs.

Espace-temps ritualisé, le CJ10 est localisé dans l'enceinte, hautement symbolique, de la Mairie : « *le CJ a une place tout à fait convenable en Mairie. On est en Mairie et on est écouté [grâce à ...] des Élus, comme Mme. Olga Trostiansky. Tous les ans ou presque il y a un Congrès qui a lieu fin juin [...] avec l'Élu en charge de la Jeunesse [...] qui était Mme Clémentine Autain et qui est Bruno Juillard aujourd'hui. [...] C'est vraiment important qu'il y ait un dialogue* ». (Entretien avec Lamia)

Loin de constituer une tentative de captation ou de manipulation de l'instance de la part de la Mairie, la présence d'Elus au sein des Conseils de Jeunes se révèle être l'une des missions-phares du Conseil, en ce qu'elle permet le dialogue entre les Elus et les jeunes, leur interpellation réciproque.

³⁷ TOCQUEVILLE Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, chapitre III, Livre III, p. 242-254.

Organe officiel, le CJ10 dispose d'une légitimité *non pas représentative mais participative*. Or sa crédibilité est d'autant plus renforcée que les Elus font appel à lui pour expertiser des questions relatives à la politique jeunesse de la Municipalité et que sa parole se voit écoutée et ses propositions concrétisées.

Ce rapport de confiance vis-à-vis des Elus se décline tant dans leur participation aux plénières du CJ10 que dans leur disponibilité à rencontrer les jeunes dans le cadre de leurs activités au CJ. Cette relation de confiance ne doit pas cacher des tensions liées parfois à la concrétisation du projet lui-même (pesanteur des procédures bureaucratiques, validations préalables des projets du CJ de la part de l'administration et des Elus...).

Néanmoins, il est frappant que l'ensemble des membres-jeunes interviewés, toutes générations confondues, insistent sur la qualité de leurs rapports avec les Autorités. Conscients de l'existence d'une « *espèce de politique de main tendue* » envers les jeunes les membres du CJ10 ambitionnent de dépasser l'échelon territorial d'Arrdt. pour embrasser celui parisien.

Preuve et gage d'un changement de regard à l'égard du politique, cette *envie de monter en échelle*, de relever des défis de plus en plus ambitieux, n'est pas sans rappeler aussi la logique de carriérisation de l'engagement.

2. Un *espace capté* par les jeunes : le CJ10

Le Conseil de la jeunesse du 10^e se distingue par son dynamisme, par la qualité de son travail (eu égard du nombre restreint de membres), par sa cohésion et par l'absence, du moins apparente, de heurts et de rivalités en son sein. Les rapports très cordiaux, voire amicaux, avec les animatrices successives et la relative proximité des membres vis-à-vis des Elus semblent singulariser ce Conseil.

Vecteur de reconnaissance symbolique et de valorisation d'un engagement bénévole, le Conseil agit comme pôle attracteur de rencontre et d'échange. Espace fédérateur et laboratoire de citoyenneté, il contribue à la construction identitaire de l'individu et du groupe. S'il convient de ne pas *psychologiser* les faits sociaux³⁸, il est indéniable que le profil des membres du CJ10 oriente la sélection des thématiques à aborder et le choix des angles d'attaque.

Souvent issus de mariages mixtes, métis dans le corps et dans l'âme, vivant dans un Arrondissement « mixte » (socialement, culturellement, religieusement), les membres du CJ10 sont tout naturellement sensibles à la dimension interculturelle. Fils d'immigrés, ils adhèrent à une conception quelque peu idéalisée de la France, havre de paix dans un monde de plus en plus violent. Ils insistent dans leurs entretiens sur une diarchie ici – là-bas, séparant l'Etat de Droit dans lequel « *ils ont la chance de vivre* » d'Etats de non-Droit (là-bas) où les libertés essentielles sont parfois bafouées. Sensibilisés avant même d'intégrer le Conseil à l'anti-racisme par la famille et l'école, ils allient au *désir de liberté* propre à l'adolescence, un *engagement altruiste* dont les racines se trouvent aussi dans leurs parcours biographiques.

Espace ordonné, le CJ10 est un lieu où les membres-jeunes intériorisent les normes, les procédures et les hiérarchies indispensables au vivre-ensemble. Là où bien des jeunes contestent une autorité conçue comme injuste et liberticide, les membres-jeunes opérationnalisent par leurs projets une liberté encadrée. Aussi expérimentent-ils l'art de la négociation et apprennent-ils à réaliser l'alchimie du compromis.

De plus, au sein du CJ10, les jeunes opèrent une distanciation cognitive vis-à-vis d'une conception enchantée et omnipotente de l'agir publique.

³⁸ DURKHEIM Emile, 2007, Les Règles de la méthode sociologique, Paris, PUF, Quadrige, 161 pages.

S'ils conscientisent la complexité de la gestion publique, c'est d'abord car ils expérimentent à une petite échelle les contraintes de la décision et de l'action politique : arbitrages des priorités, gestion d'un budget, difficultés matérielles et financières de la réalisation d'une initiative, rapport entre l'investissement en ressources rares (moyens humains, budgétaires, matériels...) et retour sur investissement (répercussion de l'initiative, visibilité publique et médiatique de l'action).

En intégrant les difficultés et les limites de l'action publique, ils construisent un critère de jugement sous le signe de la mesure.

3. Un espace d'action balisé : financement mixte des projets, liberté encadrée ?

Organe municipal dépendant des orientations de la politique jeunesse, le Conseil dispose d'un budget de fonctionnement d'un montant annuel de 10 000 euros dévolu par la Mairie de Paris via sa *Mission Citoyenneté des Jeunes* destiné au financement des projets du Conseil.

Toute somme non-dépensée revenant automatiquement au budget central de la Ville : ce procédé vise à responsabiliser les jeunes en leur permettant de gérer de manière autonome, bien que sous le contrôle de l'animateur, le budget du CJ10.

L'interdiction de cumuler les budgets répond aux contraintes de la gestion municipale des financements et constitue un dispositif d'incitation indirecte à la mise en œuvre de projets (la possibilité de reporter les budgets pouvant induire le report de réalisations).

Le financement des projets les plus onéreux montés par le Conseil est assuré pour part par l'enveloppe forfaitaire dévolue annuellement pour son fonctionnement, pour part par le budget de la Mairie de Paris (via la Sous-direction de la Jeunesse) et pour part par le budget de la Mairie d'Arrondissement et-ou des Directions de la Mairie de Paris concernées.

Supervisés par l'animateur et soumis à la validation des Autorités, les projets du CJ10 s'insèrent dans le champ des possibilités politico-administratives. Apartisan bien que disposant d'une compétence consultative générale (auto-saisine de proposition portant sur l'ensemble des politiques municipales), le CJ10 dispose d'une marge de liberté d'action quelque peu balisée (contraintes politiques, institutionnelles et administratives).

4. Expertise sollicitée, légitimité transférée ? La collaboration du CJ10 avec les Institutions et le milieu associatif.

Le CJ10 a, dès ses débuts, bénéficié dans la conduite de ses projets du soutien du milieu associatif et de structures publiques spécialisées dans la défense et le soutien de l'enfance et de la jeunesse. Les membres-jeunes du CJ10, toutes générations confondues, ont privilégié la réalisation de projets s'inscrivant dans la longue durée, notamment la réalisation d'outils pédagogiques d'information et de sensibilisation à l'adresse d'un public-jeune. Pour ce faire, ils ont fait appel à l'expertise technique de personnalités ou d'instances spécialisées dans les sujets traités (Directions de la Ville, associations, organisations nationales et internationales).

Ecole de la citoyenneté, le CJ10 se pense comme un passeur de mémoire, un éveilléur de conscience. C'est pourquoi il a privilégié l'analyse de problématiques graves (Mémoire de la Shoah, de la Résistance et de l'esclavage, les enfants-soldats).

Ancrée dans une *philosophie de la concrétude*, l'action du CJ10 tend à privilégier la réalisation de documents (guides sur les institutions, DVD sur la Mémoire et les éboueurs, Power Point sur les enfants-soldats...) à l'organisation de manifestations ponctuelles du registre de l'évènementiel : « *ils voulaient vraiment qu'il reste une trace* » (entretien avec l'animatrice Flore)

Investi d'une *fonction sociale* de relai intergénérationnel, interclasses et interculturel, incarnation métonymique d'une jeunesse active, responsable et engagée, le CJ10 affiche un fort souci de rigueur tant scientifique que morale.

En outre, la sollicitation du Conseil par les Elus dans le cadre du Projet « Mémoire de la Résistance et de la Déportation » et par l'UNICEF à l'occasion du concours national « Ville amie des enfants » a participé à renforcer la crédibilité de l'instance. Elle a conféré au CJ10 un surcroît de reconnaissance et un supplément de légitimité. Et par delà même s'est construit par stratifications successives et accumulations organiques un patrimoine sapientiel, expérientiel propre et s'est sédimenté, au gré des initiatives réalisées, un capital-crédibilité propre au CJ10.

Autrement dit, s'est opérée (bien qu'à une faible échelle) cette alchimie translative de légitimité qui est la *conditio sine qua non* de l'apparition d'un *charisme d'institution*.

III. Le Conseil : une organisation comme les autres ?

A. Stratégies d'acteurs, ressources centrales, zones d'incertitudes

1. Stratégies des acteurs et *captation oligopolistique des ressources-pouvoir*

De par sa nature, le Conseil de la Jeunesse du 10^e s'affirme comme une instance de liaison mettant en relation une pluralité d'acteurs. Tout d'abord, le public-cible des jeunes fréquentant l'Arrondissement rentrant dans la tranche d'âge de 13 à 25 ans, ensuite les Elus, acteurs-nodaux à l'origine du CJ10, puis l'Administration parisienne, mettant en œuvre les politiques *jeunesse* (dont le Conseil doit être un relais auprès des jeunes), enfin les publics extérieurs au Conseil – associations, habitants de l'Arrdt. S'y rajoutent deux autres typologies d'acteurs qui, tout en relevant de deux catégories suscitées, ont gagné, du fait de leurs fonctions, un statut à part : l'animateur et les membres actifs, le premier se singularisant de l'Administration par ses activités et ses stratégies, les seconds se dégageant de la catégorie trop vague de public-cible par leur activisme au Conseil, leurs logiques d'appartenance et leurs stratégies de groupe.

Le Conseil apparaît donc un espace-carrefour où confluent des acteurs variés aux intérêts divergents, aux intentionnalités plurielles et aux stratégies rationnelles mobiles. Lieux de concertation outre que d'action concrète sur le terrain, le Conseil n'en est pas moins une organisation limitée dans ses prérogatives, conditionnellement déterminée car dépendante du bon vouloir des Autorités et surtout des ressources qu'elles veulent bien lui octroyer.

Dans le cadre d'organisations « multiplexes »³⁹, l'échange de services, d'informations et de bons procédés est de mise : elle est indispensable au bon fonctionnement même du système. Si elle est diffuse, la coopération au sein du CJ10 répond à des logiques propres : tantôt horizontale, elle est tantôt transversale lorsqu'elle associe des catégories différentes d'acteurs.

Des relations de pouvoir, au sens de Michel Crozier, se nouent au sein de toutes les organisations : elles tirent leur origine dans la captation monopolistique de la part d'un acteur ou d'une catégorie d'acteurs de ressources « *enjeux de concurrence* »⁴⁰.

Les *zones d'incertitude* structurent le jeu d'acteurs à la rationalité limitée. Elles définissent des relations de pouvoir réciproques, mais inégales et hiérarchisées. « *Dans un univers de contraintes [...] on ne peut pas agir sans pouvoir. [...] Le pouvoir, c'est une relation dans laquelle les "termes de l'échange" vous sont favorables. Il y a [...] toujours de la réciprocité dans le pouvoir. [...] Pouvoir-incertitude, ça signifie que dans un ensemble organisé, on a du pouvoir parce que l'on maîtrise une zone d'incertitude.* »⁴¹.

³⁹ LAZEGA Emmanuel et PATTISON Philippa, 1999, "Multiplexity, generalized exchange and cooperation in organizations", *Social Networks*, 2, pp. 67-90.

⁴⁰ CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, 1981, Paris, Seuil.

⁴¹ Interview avec M. Crozier parue dans «Le Journal de Genève et Gazette de Lausanne » en 1994.

Si le Conseil s'insère dans les rouages de l'administration, il n'en demeure pas moins un espace liminaire entre un *extérieur*, univers des *profanes* (publics ciblés) et un *intérieur* normé et rassurant, monde des *professionnels* de l'administration.

Instance perméable (aucun droit d'entrée acquitté, aucune compétence préalable requise, aucun critère objectif discriminant les participants), le CJ10 n'est pas un espace fermé : il est un lieu-lisière, à la frontière fragile entre le *dehors* et le *dedans* de l'Administration.

C'est pourquoi aucune des quatre ressources centrales identifiées par M. Crozier et E. Friedberg (contrôle de l'information, maîtrise du savoir, contrôle des règles et contrôle des moyens) ne peut être monopolisée par un acteur ou une typologie d'acteurs du CJ10. Toutes les compétences sont partagées bien que l'inégalité de la distribution des ressources en jeu confère, *de facto*, du *pouvoir* à certains acteurs (Elus, membres actifs, Administration, animateur...). Il s'agit là d'une *captation oligopolistique de ressources-pouvoir*.

2. Traitement et diffusion de l'information : le *quasi-monopole* de l'animateur

Le CJ10 est une instance «*expérimentale*» de consultation et de participation politique des jeunes dont la perpétuation dépend d'une circulation efficiente de l'information. Les stratégies de recrutement, de fidélisation et de mobilisation des membres en dépendent.

Un déficit de communication peut entraîner la chute d'un Conseil car il en remet en cause la raison d'être. Un dysfonctionnement du système d'information peut conduire, en effet, à une ré-direction de la politique jeunesse au niveau d'Arrondissement prenant la forme d'un redéploiement des personnels ou des moyens (non-renouvellement des contrats des animateurs).

Ressource abondante à l'état brut, l'information se raréfie dès lors qu'est imposée une clause de qualité. Le CJ10 possède, pour cela, un système de collecte, analyse, synthèse et transmission d'information, dégageant des «*zones d'incertitudes*», espaces interstitiels qui sont autant de leviers de pouvoir.

Ressource en jeu, l'information doit être sélectionnée, hiérarchisée pour être traitée et exploitée. Si les sources d'information sont multiples (Mairie, journaux, membres, Administration), et leur analyse décentralisée, les fonctions de centralisation, de traitement (sélection-priorisation) et de transmission de l'information incombent à l'animateur. Vecteur-acteur, il ménage les ambitions des membres en les insérant dans l'espace des possibilités administratives et politiques.

Stratégique, l'information devient donc un enjeu de concurrence et confère à l'animateur *un pouvoir de fait* : celui de transmettre ou de taire une information, de faire ou ne pas faire⁴².

3. L'*oligopolisation* du savoir pertinent par les membres actifs et l'animateur

Appréhender la question de la distribution du savoir à l'intérieur d'une organisation comme un Conseil de jeunes nécessite une précision préalable : il ne s'agit pas d'apprécier le volume total des connaissances des acteurs et d'en étudier la répartition, cette analyse étant biaisée par le différentiel d'âge entre les typologies d'acteurs.

Sachant que la masse des savoirs (culture professionnelle et technique, culture citoyenne et politique) s'accroît au fil des années, il apparaît tout naturel que les Elus, les fonctionnaires municipaux, l'animateur et les adultes dans leur ensemble disposent d'un surcroît de compétences techniques et culturelles vis-à-vis des membres jeunes et qu'ils en tirent *de facto* une forme de pouvoir. En ce sens, le savoir à l'intérieur du CJ10 est inégalement réparti : c'est l'argument que les détracteurs évoquent pour critiquer cette instance participative (thèse de l'instance-gadget) et par extension, le système démocratique.⁴³

⁴²On se réfère là aux modèles du processus organisationnel (Model II) et de la négociation politique conceptualisés par Graham Allison. ALLISON Graham, 1969, "Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis", The American Political Science Review, Vol. 63, No. 3, pp. 689-718.

⁴³GAXIE Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

En schématisant, on pourrait classer les *savoirs pertinents*, utiles au fonctionnement de l'organisation, en trois catégories :

- la *connaissance des procédures bureaucratiques et des fonctionnements institutionnels* - monopolisée par l'Administration, l'animateur et les Élus- n'est réellement opérationnalisée que par l'animateur,
- la *mémoire du Conseil* partagée par les Elus, les membres-actifs et l'animateur,
- la *connaissance des dossiers* réservée à l'animateur, à l'Administration, à une partie du Public et à certains membres.

Si l'expertise de l'animateur s'appuie sur la connaissance des procédures et de rouages politico-administratifs et sur des savoirs d'ordre culturel et technique, certains membres anciens, tout comme les Élus, peuvent revendiquer une double *compétence expérientielle* (savoirs de terrain accumulés grâce aux entreprises militantes déjà mises en œuvre) et *axiologique* (*mémoire du Conseil* et du projet initial en termes de valeurs, objectifs, moyens, répartition des responsabilités entre les groupes d'acteurs).

Si cette *compétence axiologique* a été mise en avant durant la seconde mandature par quelques « *membres historiques* » vis-à-vis de la nouvelle animatrice, rares sont les membres actuels pouvant se prévaloir d'un *surcroît d'ancienneté* vis-à-vis de l'animatrice (contrairement à d'autres Conseils : 14^e, 18^e, 20^e...). Par contre, cette compétence acquise peut être exploitée vis-à-vis des Élus et à l'encontre de *nouveaux entrants*, surtout s'ils intègrent le Conseil de manière groupale (*outsiders* potentiels ?). Se mettent alors en œuvre des stratégies protectionnistes de perméabilité sélective visant à renforcer de manière indirecte le groupe des *insiders*.

C'est le cas d'un petit groupe de jeunes, plus âgés, ayant intégré le CJ10 en cours d'enquête : « *ceux qui travaillent sur le tremplin* [ont adhéré au CJ10 à la suite d'...] *une personne* [qui...] *est venue un jour, elle a proposé* [...] *son idée*] *et elle a ramené ses amis.* » (Entretien avec Sarah) Sans être aux marges du Conseil, ils ne sont pas (encore ?) intégrés et se réunissent entre eux un jour différent (le jeudi). De là le rôle crucial de l'animateur, personne-pont jouant les relais entre ces différents sous-unités dont il harmonise les stratégies opérationnelles, insufflant l'esprit rassembleur du Conseil.

Biens complémentaires, l'ancienneté dans le CJ10 et le niveau d'implication n'acquièrent une valeur décisive que lorsqu'ils vont de pair : la sédimentation d'un savoir propre, mi-théorique mi-empirique, devient une sorte de *bien de prestige distinguant* les *insiders* et les *outsiders*.

Si le savoir est une ressource relativement partagée, seul l'animateur a la légitimité pour imposer son statut d'expert auprès des membres sans susciter un phénomène de *refus d'autorité*.

Pédagogue sans disposer de pouvoir de sanction et de contrainte, sinon de nature symbolique et déclarative, l'animateur est un expert-ami respecté.

De par ses compétences spécifiques et sa *légitimité de salarié de la Mairie*, il dispose d'un savoir technique qu'il peut faire valoir vis-à-vis des membres, des Élus et du Public. De plus, il dispose d'un capital social (relationnel et professionnel) lui permettant de contacter d'autres experts : cela faisant, il hérite symboliquement d'un *surcroît de légitimité légalorationnelle* rejaillissant sur lui depuis les experts (enseignants et spécialistes d'un sujet, Élus, dirigeants de l'Administration, responsables associatifs, journalistes...). Dans un univers de rationalité limitée, la rareté de la ressource-temps (temps des militants, mais aussi temps des Élus, de l'Administration, des publics et de l'animateur) ne fait que renforcer le pouvoir de l'animateur.

B. Cérémonial de l'officiel, gratifications symboliques et rites d'institution

1. Organisations, identités de groupe et réciprocité

Soit-elle de nature économique productive (entreprises), religieuse (couvents, Églises, sectes), militante (partis politiques, syndicats) ou associative (associations sportives, culturelles en faveur des droits de l'homme...), une organisation repose sur un système de rémunération prenant les formes d'un système de contribution et de rétribution imposant un parallélisme des obligations liant les membres de l'organisation et celle-ci.

En échange de leur travail, de leur fidélité et de leur engagement (« *mobilisation* »⁴⁴), l'organisation leur offre des récompenses financières et-ou matérielles et-ou des gratifications d'ordre symbolique ou statutaire. Le lien social se construit autour de ces trois mouvements. Cette triade participe à la production et au renforcement du lien social.

Multiplés par leurs formes et leurs fonctions, les organisations co-participent d'une même fonction sociale intégratrice et ordonnatrice. Placées au cœur même de la société, les elles en assurent une structuration, indispensable à son propre épanouissement et à son renouvellement.

Potentiellement rivales les unes des autres, fonctionnellement complémentaires, rarement substituables, les organisations participent à structurer l'espace-jeu du social, qu'elles relient en définissant l'espace des possibles et les marges et de manœuvre s'offrant à chaque membre.

En définissant leur périmètre d'action, elles en confinent la latitude de liberté et s'appuient sur des liens invisibles qui relient les individus dans les sociétés. Forces sociales qui rassemblent des individus épars dans une même communauté d'action. Liens, qui soient-ils forts ou faibles, animent le social, par un jeu complexe d'antipathie et de sympathie, de *similitude et de dissemblance*⁴⁵. Or, rappelle Marcel Mauss⁴⁶, la cohésion du groupe repose sur le respect d'un principe de réciprocité et de parallélisme des prestations parmi les partenaires de l'échange.

Autrement dit, si en nature toute action induit une contre-réaction égale et contraire et si les faits sociaux sont engendrés par d'autres faits sociaux, comment expliquer le fonctionnement du CJ10, organisation refusant toute logique de rétribution tant en termes financiers que matériels ? Quelle est-elle cette rémunération alternative incitant les membres du CJ10 à s'investir ?

2. Cérémonial de l'officiel, gratifications symboliques et rites d'institution

Espace d'apprentissage d'une citoyenneté responsable, le Conseil de la Jeunesse du 10^e est une organisation *sui generis*. Inclassable, elle se distingue des associations par l'absence de droits d'entrées, de conditions d'adhésion (hormis celles concernant l'âge et le lieu), par le *déni de hiérarchie* (pas de Bureau ou de Président du CJ10), mais aussi par sa localisation dans une enceinte institutionnelle, par ses liens de dépendance vis-à-vis des autorités municipales, par sa vocation citoyenne et sa compétence générale en matière politique.

Reposant sur l'engagement bénévole et le volontariat, c'est une instance perméable irréductible à l'*idéaltypie*⁴⁷ d'organisation conçue comme un groupe structuré, un ensemble humain organisé, intégré caractérisé par une division raisonnée des tâches et du travail, un système de contrôle et de rétribution et un système de communication⁴⁸.

Dépourvu de tout système de rétribution matérielle ou financière, le système-Conseil affiche un refus de principe des logiques de gratification en termes de carriérisation politique.

Privées des possibilités de carrière interne offertes par les associations, les partis ou les syndicats, les instances de démocratie participative disposent d'un registre large de gratifications symboliques et statutaires (construction d'un capital relationnel, accumulation de compétences culturelles). Gratifications auxquelles se rajoutent une reconnaissance institutionnelle et une visibilité publique accrues, sources de prestige personnel.

A l'âge charnière de l'adolescence, période de profonde évolution socio- statutaire des jeunes, l'engagement au Conseil devient un vecteur de connaissance et re-connaissance de soi, de valorisation de sa singularité dans le partage d'une communauté d'intentions : un moyen de dévoiler son moi profond sans sombrer dans les affres d'un individualisme absolu.

Débutant à la fin de l'adolescence, le processus de distanciation vis-à-vis du milieu de socialisation primaire coïncide souvent avec une prise d'indépendance (financière, résidentielle).

⁴⁴ KARPIK Lucien, 1989, « L'économie de la qualité », *Revue Française de Sociologie*, 2, pp.187-210.

⁴⁵ SIMMEL Georg, 1981, *Sociologie et épistémologie*, Paris, P.U.F.

⁴⁶ MAUSS Marcel, 1991, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp. 145-279. CHANIAL Philippe (dir.), 2008, *La société vue du don*, La découverte, Paris. ALTER Norbert, 2002, « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS*, n°20.

⁴⁷ WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora., tome 1, Paris, Plon.

⁴⁸ BERNOUX Philippe, 1995, *La sociologie des entreprises*, Paris, Points Seuil. SAINSAULIEU Renaud, 1997, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, FNSP. ALTER Norbert, 1996, *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*, Paris, PUF.

Dans une société marquée par une forte division sociale du travail, une complexification et une intensification des rapports sociaux, notamment en milieu urbain, et une solidarité organique,⁴⁹ aucune identité, rappelle Durkheim, ne déroge à la règle de la pluri-dimensionnalité et de l'évolution. À la complexité irréductible des rôles sociaux répond la multiplicité des identités qui se superposent à un noyau identitaire plus ou moins solide qui marque une appartenance de classe. S'il existe une marge de liberté par rapport au milieu et à la famille, les jeunes restent fortement influencés par les opinions politiques des parents et du milieu. Ces observations d'ordre général ne perdent rien de leur validité concernant les membres du CJ10.

Rompant avec les logiques hiérarchiques des institutions d'autorité par la mise en avant d'un égalitarisme revendiqué et l'abolition de toute frontière de classe, genre, statut ou fonction, dans le respect de chacun, le Conseil se veut un *espace de mixité*. Métonymie d'une politique de proximité revendiquée, incarnation même de l'accessibilité du politique, le Conseil est un lieu de brassage où se joue la dialectique du « je » et du « nous », du proche et du lointain, de l'ici et de l'ailleurs, du local et du global. Espace ouvert, le CJ10 s'affirme ainsi comme une instance tri-temporelle où s'entrecroisent les latitudes de la réflexivité sur le passé, de l'action sur le présent et de la projection dans le futur.

Son fonctionnement nécessite d'une rupture profonde avec les hiérarchies traditionnelles fondées sur l'âge, le diplôme, voire le genre. Par delà l'existence de liens hiérarchiques traditionnels liant les Élus, l'Administration et l'animateur, le CJ10 est un lieu *sans autorité explicite* : il repose sur un égalitarisme affiché, sur une communauté de pairs.

Mode officiel de régulation de l'instance, le vote à la majorité simple des projets incarne cette logique démocratique, bien que les décisions soient prises généralement par consensus.

Là où les *institutions d'autorité* de nature scolaire et familiale reposent essentiellement sur le pouvoir de la sanction, le Conseil est une organisation reposant sur une sorte de *violence symbolique*⁵⁰, incarnée par la force des pressions du groupe et des acteurs.

Abrité dans le bureau de la démocratie locale de la Mairie du 10^e, le CJ10 fonde sa crédibilité sur un *transfert de légitimité* depuis la Municipalité. Instance expérimentale dans un lieu institutionnel, le CJ10 co-participe de la dualité du symbolisme de l'Institutionnel.

Quintessence même de l'*officialité*, la localisation du CJ10 dans l'enceinte de la Mairie est perçue par les jeunes à la fois comme une *élection*, un acte de reconnaissance institutionnelle et comme un risque de récupération partisane de l'engagement des jeunes.

Arme à double tranchant, la localisation en Mairie n'est qu'un aspect du *cérémonial de l'officiel*, processus de récupération et de réinvention des symboles et des rituels républicains visant à légitimer le CJ10 tout en affirmant sa dépendance vis-à-vis du politique.

Des réunions plénières se déroulant dans la Salle des Mariages (ou Salle du Conseil) de la Mairie du 10^e en présence, notamment, du Maire de l'Arrondissement et de l'Adjoint(e) chargé(e) de la Jeunesse et sous une co-présidence d'un Elu(e) et d'un(e) jeune, à la participation des membres du CJ10 aux cérémonies municipales aux côtés des Elus (et non pas du public), nombreux sont les actes à forte valeur symbolique visant à conforter l'assise publique du CJ10.

Ces *rites d'institution* participent à redéfinir la partition traditionnelle de l'espace public municipal entre espace « sacré » des professionnels de la politique et espace « profane » des simples citoyens⁵¹ en créant une catégorie intermédiaire, sorte d'antichambre de l'implication politique proprement dite : l'*espace hybride de la participation citoyenne*.

Antichambre du politique, le CJ10 emprunte la symbolique et le langage spécieux, en imite les rites républicains dans un *cérémonial de l'officiel*. Doté d'une *autonomie* organisationnelle et financière *sous tutelle*, il est une instance expérimentale en voie d'*institutionnalisation*. Lieu d'expression de singularités, le Conseil est un *espace collectif*, un *espace du collectif*, apte à accueillir la *mue identitaire* d'adolescents en quête de sens. Instance morale, il lie affirmation de soi et la reconnaissance d'autrui.

⁴⁹ DURKHEIM Emile, 2007, *De la division sociale du travail*, Paris, PUF, Quadrige numéro 84.

⁵⁰ BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.

⁵¹ GAXIE Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

3. Chartes morales, contractualisme non-contractuel et autorégulation. Forces et faiblesses d'un *mythe organisationnel* (et d'une *utopie sociétale*.)

Idéal-type d'un modèle alternatif d'organisation participative, les instances de démocratie locale, et donc le CJ10, reposent sur le *mythe organisationnel* de l'autogestion égalitariste. En effet, ces instances se présentent comme des lieux a-hiérarchiques, transculturels, trans-classes, des carrefours où se brassent toutes les singularités et se construisent des projets communs.

Théorisées au lendemain de Mai 68⁵², bien que réalisées seulement deux ou trois décennies plus tard, ces organisations renouent avec le mythe ancien de l'égalitarisme.

Quintessence même de cette philosophie, l'idéal participatif repose sur l'hypothèse d'une libre implication des citoyens à la vie de la Cité. L'égalitarisme autogestionnaire et l'absence de hiérarchies traditionnelles constituent le fondement même de la *philosophie organisationnelle* de la *démocratie participative*. A ce titre, le CJ10 opérationnalise cette conception de la citoyenneté.

Renonçant à son ambition totalisatrice, l'utopie d'une autogestion participative s'est cantonnée aux marges de la participation politique institutionnelle, dans les havres hybrides du para-politique. Terrain d'élection de ces *utopies implicationnistes*, la démocratie locale ne cesse de compter de nouveaux adeptes.

Alimentée par une triple référence à l'utopie de la libre participation citoyenne, à la philosophie de l'autogestion et au mythe égalitariste, la charte morale du CJ10 participe à définir l'identité de cette instance a-partisane.

« Carte d'identité » de l'instance, le règlement intérieur du CJ10 constitue une forme embryonnaire de *culture d'organisation*⁵³. Reposant sur un double processus de proximité interne (partage des mêmes valeurs et objectifs-cadres) et de distinction externe (caractère singularisant de la participation, sorte d'élitisme méritocratique), il forge et solidifie une identité de groupe, reposant sur un *contractualisme non-contractuel*.

4. Démocratie participative, *New Management* et *Individualisme collectif*

Méthodes organisationnelles tendues à solliciter l'implication des travailleurs dans leur activité, les théories du Management Participatif partagent avec les *chartes éthiques* des instances de démocratie locale une même tension reposant sur l'incitation de l'implication individuelle au sein d'un projet collectif.

Dans le champ professionnel, ces doctrines ambitionnent d'accroître la productivité d'un travailleur en remplaçant la contrainte extérieure et directe d'une hiérarchie visible par la contrainte interne (responsabilisation, autoévaluation du niveau d'atteinte d'objectifs imposés par l'organisation) et le contrôle impersonnel des machines⁵⁴.

Dans le milieu militant, le relâchement des liens hiérarchiques au sein d'instances hybrides, tels les Conseils de jeunes, s'accompagne du renforcement de la pression morale du groupe. Par ailleurs, le rapprochement entre subordonnés et hiérarchie (dans le cas du CJ10 entre animateurs, Administration et Élus) et entre professionnels et public (dans le cas du CJ10 entre d'un côté, les Elus, l'Administration et les animateurs et de l'autre les jeunes et le Public) -sorte de *subjectivation des relations sociales*- s'inscrit dans un processus général de *formalisation* des relations humaines.

Parallèlement, la cassure des césures statutaires dans le monde professionnel s'accompagne de l'affirmation de nouvelles barrières socio-symboliques. Là où le militant d'une entreprise de cause traditionnelle adhère à une philosophie générale et, intégré dans une structure rigide et hiérarchisée, s'emploie à apporter sa contribution au projet à sa place et selon les modalités

⁵² DAMAMME Dominique, PUDAL Bernard, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique (dir), 2008, *Mai-juin 68*, Ed. de l'Atelier.

⁵³ Par référence à la culture d'entreprise. Voir CUCHE Denys, 2004, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

⁵⁴ BERNARD Sophie, 2006, « A la caisse ou en rayon, femmes et hommes dans la mondialisation - Une analyse de la reproduction des discriminations dans la grande distribution », *Raison Présente*, Num. sp. «Discriminations », n° 152, pp. 89-104.

prescrites par la hiérarchie, le membre d'une instance de démocratie participative, n'ayant de supérieur que lui-même, est libre de choisir les temps de son engagement.

Bien que partageant leur concentration autour de l'individu, leur adhésion au modèle organisationnel de *l'auto-persuasion* et de *l'auto-contrôle* et une attention toute particulière pour la *symbolique du langage*, le *New Management* et le mythe de la participation citoyenne se différencient fortement quant à leurs objectifs finaux. En effet, là où le *Management Participatif* n'est qu'une expression du libéralisme individualiste, en ce qu'il isole l'individu de ses groupes d'appartenance pour mieux l'insérer dans une guerre mondiale pour l'emploi⁵⁵, le modèle de la démocratie participative inaugure une forme nouvelle –et hybride– de socialisation : l'individualisme collectif⁵⁶.

Proches par leur ancrage individualiste, les théories du Management Participatif et de la participation citoyenne divergent fortement quant à leur finalité affichée : si les premières prônent l'isolement total des individus comme *conditio* de rationalité et d'efficacité économique, les secondes affichent une orientation humaniste et altruiste de l'agir humain.

A l'heure du triomphe des préceptes libéraux, les structures de participation citoyenne sont fragilisées par la non-monetisation des gratifications octroyées. Ainsi la reconnaissance institutionnelle, la valorisation de soi, l'accumulation significative de savoirs et expériences, et même la fierté familiale, tout en constituant des *inputs* importants, demeurent insuffisants pour attirer un public plus nombreux. De là l'impératif de garder mémoire des activités réalisées (archivage documentaire systématique des projets, rédaction de rapports d'activité...) pour permettre l'accumulation des savoir-faire et le stockage de capital-crédibilité du CJ10.

De là aussi, l'importance de renforcer les liens entre le Conseil et les anciens membres de l'instance *via*, par exemple, la création d'un cadre institutionnel qui permette l'échange et la transmission d'expériences. C'est ainsi que la création d'un Club des Anciens et-ou l'organisation régulière de Congrès des Anciens (des Conseils de Jeunes - et pas exclusivement du CJ10-) permettraient, selon l'auteure, de créer un réseau de personnes potentiellement disponibles à mettre à contribution leurs compétences. Ces rencontres associant les différentes générations d'acteurs-clef de l'instance constitueraient de formidables vecteurs de transmission de savoirs qui pourraient, par l'échange et le partage d'expériences, accroître la *crédibilité* du CJ10. De là enfin la nécessité de mettre à profit le *capital social ciblé* des *personnes-pont*, authentiques relais de l'institution auprès de son public.

5. Membres-pont, *contrôle latéral* et hiérarchie discrète

Le CJ10 est un lieu où se nouent des relations affinitaires : «*on rencontre des gens au Conseil qui sont tout aussi motivés que vous, et au final ça crée des liens* ». (Entretien avec Lamia) L'étude du recrutement, fonction essentielle de toute organisation, du CJ10 a dévoilé néanmoins le rôle joué par un ou plusieurs acteurs névralgiques, personnes-nodales assurant par leur réseau personnel l'essentiel du recrutement. C'est notamment le cas de Lamia. Après avoir intégré le CJ10, elle a conduit plusieurs de ses plus proches amis à rejoindre l'instance.

Indispensables à l'organisation, les *personnes-pont*, au sens granovettien, possèdent un embryonnaire *charisme d'institution*⁵⁷. Disposant d'un *capital social* assez important, elles maîtrisent pour part la ressource rare des militants : «*d'autres camarades, mes autres compagnons ont adhéré au Conseil [par mon intermédiaire].* » (Entretien avec Lamia)

Intermédiaires indispensable à la croissance et à *la montée en visibilité* de l'instance, les *personnes-pont* se chargent aussi de proposer des projets potentiellement attractifs aux yeux des

⁵⁵ Sur la thématique de la précarisation de l'emploi, notamment féminin, se référer à ANGELOFF Tania, 1999, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et société*, n° 1, pp.43-70. Sur la thématique de la guerre pour l'emploi et de la *déstabilisation des stables*, se référer à CASTEL Robert, 2003, *L'Insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil

⁵⁶ CUSIN François, BENAMOUZIG Daniel, 2004, *Economie et sociologie*, Paris, PUF. CHANLAT Jean-François (dir), 1990, *L'individu dans l'organisation Les dimensions oubliées*, Les Presses de l'Université Laval.

⁵⁷ WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.

jeunes ciblés : « [dès leur adhésion] *je leur ai proposé de [mener un projet sur] le Kung-fu [sport que l'on pratique tous]* » (Entretien avec Lamia)

Dotées d'un fort potentiel de persuasion, les membres-nodaux sont à même de canaliser les envies et de structurer les ambitions des autres membres. Pour ce faire, ces membres-relais s'appuient sur un lien particulièrement fort avec l'animatrice, bien que celle-ci se défende de vouloir construire une relation plus étroite (Entretien avec l'animatrice Flore).

Mémoires actives du Conseil, les personnes-nodales ont un *pouvoir* propre. Tout en disposant - comme tout membre actif mais à un niveau inégalé - d'une double *compétence expérientielle et axiologique*, elles occupent une position très particulière au sein du système-Conseil. Elles ont un *capital social ciblé*, sorte de patrimoine hérité et construit de *relations concentrées* auprès de la population des jeunes de 13-25 fréquentant l'Arrondissement, qui coïncide avec le public-cible de l'organisation.

Alliées aux animatrices par affinité d'objectifs et commun attachement au CJ10, ces personnes-pont participent à structurer l'espace social du Conseil, à répartir les responsabilités, à récompenser mais aussi à sanctionner les membres-jeunes peu soucieux des règlements.

Espace de l'affectif, le Conseil favorise l'intégration des membres-jeunes. Aussi n'est-il pas rare qu'ils se fréquentent même en dehors : « *on allait chez les uns et [chez les autres]* (entretien avec André), « [certains membres du CJ] *c'est comme nos cousins* » (Entretien avec Walid).

Aussi les personnes-pont sont-elles susceptibles de mettre en œuvre des *contraintes latérales*⁵⁸, sortes de pressions indirectes, affectant, par des stratégies d'alliance variables, tantôt les autres membres, tantôt l'animateur.

S'il est indéniable que toute instance de démocratie participative connaît des personnes-ressources, le CJ10 se singularise par son refus d'une *logique de hiérarchie* (pas de référents-pilotes, de membre-coordonateur d'action) se doublant du *leadership discret* d'un membre.

D'après l'analyse des profils des personnes-pont des dernières « promotions » du CJ10 il en découle qu'elles présentent une certaine proximité sociologique et comportementale. Tout d'abord il s'agit de deux lycéennes, charismatiques et rassembleuses. Bonnes élèves, elles disposent d'un fort *capital social ciblé*, d'un bon potentiel relationnel et communicationnel et d'une forte motivation. Elles sont des *porteuses d'idées* et des *faiseuses de projets*.

A l'origine de plusieurs grands projets du CJ10 (DVD « Parcours de Mémoire de la Résistance et de la Déportation dans le 10^e Arrdt » pour la première, commémoration de l'abolition de l'esclavage et conférences-débats sur les Enfants-Soldats pour la seconde), elles (Frédérique, Lamia) expliquent leur attention pour les Droits de l'Homme par leurs parcours. Citoyennes impliquées, elles adhèrent aux idées de la gauche et entretiennent de bons rapports avec les Élus. Appréciables par les autres membres, elles disposent d'une *aura exceptionnelle* et d'un *surcroît de légitimité* qui est source d'une autorité naturelle, mais non-recherchée.

Si Frédérique s'est vue contrainte de quitter le Conseil à la fin du Lycée, faute de temps, elle continue à en suivre les activités et reste en contact avec l'animatrice. Fièrre de son implication, elle n'a pas approfondi son engagement au sein de partis politiques ou de syndicats, en dépit d'une forte sensibilité affichée même en amont de sa participation au CJ10.

A contrario, Lamia était peu politisée avant d'intégrer le CJ10. Âme active du Conseil, leader née, elle a conduit ses amis à rejoindre les rangs de l'organisation plus par amitié que par un réel, fort désir d'implication (*adhésion groupale*). Du fait de son implication au Conseil, elle s'est progressivement politisée accumulant un patrimoine de savoirs, expériences et méthodes et construisant une compétence et une expertise en matière de *politique éducative et jeunesse*.

Démarche qui l'a conduite à intégrer en 2007 l'embryonnaire Fédération de Paris de la FIDL, syndicat lycéen de gauche, très mobilisé contre la réforme LRU. Très impliquée, elle a assumé rapidement d'importantes responsabilités (devenue porte-parole de la FIDL, dirigeante du mouvement au plan parisien).

⁵⁸ LAZEGA, Emmanuel, 1992, *Micropolitics of knowledge: Communication and indirect control in workgroups*. New York, Aldine-de Gruyter.

Cela est un exemple assez parlant de l'*impact constructeur* d'une organisation sur ses membres : loin de n'être qu'un réseau de stratégies égoïstes d'acteurs, l'organisation impulse des dynamiques à ses membres dont elle participe à forger l'identité politique, sociale, voire professionnelle (orientation des études).

C'est le cas de Lamia dont la décision de poursuivre ses études en droit en a été confortée par la participation au CJ10 : « *le Conseil [et en général] tout ce qui est extrascolaire [...] ça nous aide [...] à nous orienter vers un type d'étude* » (Entretien avec Lamia)

Les *personnes-pont*⁵⁹ disposent d'un *pouvoir* vis-à-vis de l'organisation. Clef-de-voute du système-Conseil, elles participent au processus de légitimation symbolique de l'instance. Dotées d'un *charisme personnel propre*, elles sont investies, par leur expérience militante, d'un *surcroît de légitimité* par rapport aux autres membres. Interlocuteur privilégié de l'animateur voire des Elus, elles occupent une place nodale dans l'organisation.

Par delà même, elles participent à un double procès de sédimentation des expériences et des savoirs et d'institutionnalisation du Conseil. *Mi-prêtre mi prophète*⁶⁰ de l'organisation, elles assument, diffusent et alimentent un *charisme d'institution* encore *in fieri*.

Note conclusive. Le Conseil : lieu social, espace moral

Au sein d'une structure fortement intégratrice, le ciment du groupe ce sont les projets concrets à réaliser, un patrimoine de valeurs et d'ambitions (citoyennes) partagées. C'est épouser dans l'action un paradigme de valeurs (républicaines) et de croyances (humanistes) nourries dans une attention toute naturelle vers l'Autre.

Devenir membre du CJ10 est un processus avec ses cérémonies et ses rites de passage et ses rites d'exclusion. Comme l'indique bien André : « *le Conseil [...] on est devenu comme une famille* » (entretien avec André). C'est ainsi qu'entrer au Conseil, c'est d'une certaine manière, *entrer en communauté*. Dans une communauté soudée autour d'une communauté de principes, dans une fraternité d'intentions.

Espace du collectif, le CJ10 est un lieu naturellement tendu vers l'extérieur : ce n'est nullement un hasard s'il partage sa salle de réunion avec les Conseils de Quartiers et certaines associations de la Mairie du 10^e. Cela vise à indiquer non seulement l'inscription forte du CJ10 au sein du tissu de l'Arrondissement mais, aussi et surtout, son interdépendance fonctionnelle avec la Mairie (Elus et Administration), les associations locales et les autres jeunes.

La forte intégration des membres et le sentiment de respect-confiance envers l'animatrice, mais aussi envers l'Administration et les Elus, sont soulignés par la récurrence du pronom personnel « on » lorsqu'il s'agit d'indiquer le Conseil dans son unité fonctionnelle et affective.

Aussi le « je » des prises de positions singulières cède-t-il le pas au « nous » des entreprises groupales et au « on » des projets réellement collectifs, conçus comme fruits d'une co-production des membres-jeunes, des Elus, de l'animateur, des associations concernées.

Pronom de l'indéfini, l'« on » indique la fusion complète de la perspective de l'acteur parlant avec celle du groupe d'appartenance. Son emploi passe par une raréfaction de l'utilisation du pronom personnel singularisant le sujet (le « je »).

Aussi est-il intéressant de remarquer que l'emploi fréquent de l'« on » n'indique point un délaissement de la perspective volitive de l'acteur parlant. Pronom d'action, l'« on » invite à penser l'existence d'une tierce entité ne se recoupant ni avec un sous-groupe de jeunes ni avec l'institution de la Mairie. Instance transcendant la singularité des perspectives des acteurs-clefs, le CJ10 est réalité vécue outre qu'évoquée. En ce sens, l'effacement du sujet ne s'accompagne-t-il pas d'une frustration identitaire. Bien au contraire, il s'agit là de pointer la valorisation subjective de l'« on » comme sujet supérieur d'action. Sorte de Léviathan (au bon sens de la métaphore) né de la confluence d'orientations, de perspectives et de talents différents, le CJ10 est espace collectif conçu, vécu, parlé, raconté.

⁵⁹ GRANOVETTER Mark, 2000, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.

⁶⁰ WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.

Aussi d'André à Ouda, en passant par Frédérique, Lamia, Sarah, Marouane et Walid, tous les membres-jeunes interrogés et observés adoptent l'« on » en l'investissant d'une charge symbolique forte. Le cas d'André est particulièrement significatif : aux onze occurrences du pronom « nous » s'opposent les quatre-vingt du pronom « on », ce qui prouve la prégnance de la logique collective au CJ10. Plus intéressante, l'analyse du contexte d'utilisation de ces pronoms et des personnes auxquelles ils se réfèrent prouve la non-coïncidence symbolique de ces deux pronoms. En effet, si dans l'entretien d'André, le « on » indique le système-Conseil (membres jeunes de tous les âges, animateurs, autres acteurs concernés), le « nous » incarne un sous-groupe bien particulier du CJI0 : les anciens. Aussi toutes les onze occurrences se réfèrent-elles au groupe des membres-fondateurs : « *ça nous donnait beaucoup de responsabilité ; nous les anciens ; nous aussi les anciens membres, nous on était plutôt dans le travail que dans le jeu, nous on était déjà professionnels* » etc. (Entretien avec André).

Cette observation vaut aussi pour l'entretien de Lamia qui emploie treize fois le pronom « nous » principalement pour évoquer son groupe de classe ou ses amis avant leur adhésion au Conseil et quatre-vingt quatorze fois le pronom « on » pour indiquer les projets du CJ10.

En analysant, l'entretien de Walid, on s'aperçoit que, tout en étant membre du syndicat lycéen Fidl, il emploie de manière récurrente le pronom « ils » pour signifier une distance critique vis-à-vis des autres membres du syndicat : « *la Fidl, c'est surtout sur la politique. [...] ils parlent surtout de la politique. Et ils donnent leur point de vue, ce qu'ils peuvent améliorer. Ils font des manifestations des AG, ils participent beaucoup à ça ...eux* » (entretien avec Walid).

Cette observation est d'autant plus significative que Walid fait preuve d'une adhésion très forte vis-à-vis du Conseil : « *on a monté au Conseil [...] un projet pour le Nouvel An Chinois ; on a fait une démonstration et [...] on a parlé du projet ; on propose des projets ; on travaille sur le projet* » (entretien avec Walid)

Espace dialogique, le CJ10 est aussi un lieu de débat et d'invention de projets : en valent pour preuve les nombreuses occurrences dans l'ensemble des entretiens des verbes « réfléchir », « se dire », « penser », « inventer », « parler », « discuter », « débattre », « se demander ».

Espace d'engagement, le CJ10 est décrit par les membres comme un lieu d'action : la récurrence des verbes d'action « faire », « réaliser », « mettre en place », « concrétiser », « créer », « construire » en vaut pour preuve.

De plus, le CJ10 joue un rôle d'éveil à la citoyenneté par la discussion et la réalisation de projets collectifs. Suite à leur participation au DVD « Parcours de Mémoire », les jeunes du Club Tournesol : « *sont plus impliqués dans la vie de l'Arrondissement.* ». (Entretien avec Milena)

Le cas singulier d'André (départ sur conflit) conforte notre observation : très lié à l'instance, fier de son engagement et de ses effets concrets, il a été fortement affecté par son départ précipité. Envisageant d'« *y revenir comme animateur* » (entretien avec André) ou proposant d'élargir l'instance aux jeunes jusqu'à 30 ans, André incarne cet attachement au CJ10.

Lieu d'engagement, le Conseil a représenté pour bien des jeunes un moyen de réalisation de soi par la mise en œuvre de projets concrets. Source de valorisation subjective mais aussi de reconnaissance institutionnelle, le CJ10 se configure aussi comme un espace d'apprentissage où s'acquièrent des compétences tant opérationnelles que culturelles et communicationnelles : « *en classe, je ne parlais pas du tout [par timidité]. Et là le CJ ça [m'] aide vraiment [...] je n'ai plus autant de peur à parler en public et j'ai un peu pris de l'assurance* » (Entretien avec Sarah).

Laboratoire d'apprentissage et de construction socio-identitaire, le CJ10 est conçu comme un lieu de débat, de confrontation où se construit une citoyenneté nouvelle participative.

Espace ordonné, il est un lieu d'acquisition d'un patrimoine varié de savoirs et d'expériences mobilisables dans la carrière scolaire, professionnelle voire citoyenne des jeunes.

Le CJ10 est aussi un lieu où s'expérimente le débat contradictoire dans le respect des autres jeunes, de l'animateur, des Elus et des autres acteurs.

Le CJ10 est conçu par les familles des membres-jeunes (dont beaucoup sont encore mineurs ou, en tout cas, résident dans le domicile familial ce qui augmente l'influence familiale) comme un espace d'intériorisation des valeurs démocratiques et d'expérimentation de l'esprit critique.

Polyvalent, il est structurellement égalitaire et fonctionnellement méritocratique. Espace ouvert, à la croisée d'un projet politique et d'un désir juvénile d'engagement (qui trahit aussi une soif de légitimité individuelle et collective), le Conseil est une instance structurellement paritaire. Aussi refuse-t-il toute hiérarchie statutaire bien qu'il s'appuie sur une division fonctionnelle des tâches et des responsabilités.

Espace social, il est un lieu d'une double socialisation : *groupale* (pour les membres-jeunes amis entre eux avant l'adhésion à l'instance), *axiologique* (sur valeurs, pour l'ensemble des membres-jeunes) Par nature égalitaires, les relations entre membres du CJ10 se structurent autour d'une triple *logique de proximité socio-statutaire* et d'amitié personnelle, d'*ancienneté* au sein du Conseil et de *compétence-expérience*.

Espace d'inter-culturalité, le CJ10 incarne l'ouverture de l'institution municipale et, par métonymie, du politique à l'égard des jeunes : il participe aussi à la construction personnelle des membres-jeunes, tant sur le plan identitaire (gratification symbolique, valorisation) que sur celui scolaire et professionnel.

Investi d'une *fonction sociale* de relai intergénérationnel, interclasses et interculturel, le CJ10 est une incarnation métonymique d'une jeunesse active, responsable et engagée.

En ce sens, est-il légitime d'affirmer qu'adhérer au Conseil c'est d'abord épouser une *charte morale*, c'est ensuite s'y conformer dans le travail collectif et citoyen. C'est enfin se faire relai de cette « philosophie de l'amitié » qui est au cœur du projet du CJ10. Autrement dit, c'est intérioriser cette morale de la fraternité qui, des Lumières jusqu'à nos jours, n'a cessé d'être au cœur du projet politique républicain.

C'est intérioriser le *mythe organisationnel* de l'égalitarisme sans classes et l'opérationnaliser dans l'action.

C'est enfin allier à la *socialisation organique* des sociétés modernes un brin de solidarité affinitaire. C'est donc marier les liens froids de l'interdépendance fonctionnelle avec les liens chauds de l'affectif.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- AGRIKOLIANSKY Eric, 1994, « Biographies d'institution et mise en scène de l'intellectuel. Les candidats au comité central de la Ligue des droits de l'homme », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, Volume 7, Numéro 27, p. 102. Disponible sur <http://www.persee.fr>
- AGRIKOLIANSKY Eric, 2001, *La Ligue des droits de l'homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, Paris, L'Harmattan.
- AGRIKOLIANSKY Eric, 2001, « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, (Vol. 51).
- ALLISON Graham, 1969, "Conceptual Models and the Cuban Missile Crisis", *The American Political Science Review*, Vol. 63, No. 3, pp. 689-718.
- ALTER Norbert, 1996, *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ALTER Norbert, 2002, « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS*, n°20.
- ALTER Norbert (dir.), 2006, *Sociologie du monde du travail*, PUF, Paris.
- ANACEJ, *Synthèse du rapport "La participation des jeunes à la vie de la cité"*, Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes, mai 1993
- ANGELOFF Tania, 1999, « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et société*, n° 1, p43-70.
- ANGELOFF Tania, 1999, « Hommes et femmes à temps partiel », *Etudes et recherches*, ISERES, n°142.
- BECQUET Valérie, 2006, *Le Conseil Parisien de la Jeunesse : Rapport d'étape*, non-publié, Mairie de Paris.
- BERNARD Sophie, 2006, « A la caisse ou en rayon, femmes et hommes dans la mondialisation - Une analyse de la reproduction des discriminations dans la grande distribution », *Raison Présente*, Numéro spécial « Discriminations », n° 152, pp. 89-104.
- BERNOUX Philippe, 1995, *La sociologie des entreprises*, Paris, Points Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 1978, « Classement, déclassement, reclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 24. Disponible sur www.persee.fr
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1981, *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BRUNA Maria Giuseppina, *Penser et agir ensemble : le Conseil de la Jeunesse du 10^e Arrdt. De Paris*, Mémoire de M1 en « Sciences économiques, sciences politiques, sociologie » spécialité « Sciences politiques et sociologie » de l'Université Paris-Dauphine sous la direction de M. AGRIKOLIANSKY Eric, Paris, juin 2008.

CASTEL Robert, 2003, *L'Insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Éd. du Seuil.

CHANIAL Philippe, Justice, don et associations, 2001, La Découverte-MAUSS, Paris.

CHANIAL Philippe, « La mémoire vive du socialisme associationniste » in *Revue du MAUSS permanente*, 9 août 2008 [en ligne]. <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article391>

CHANIAL Philippe, « Ce que le don donne à voir » in CHANIAL Philippe (dir.), 2008, *La société vue du don*, La découverte, Paris.

CHANLAT Jean-François (dir), 1990, *L'individu dans l'organisation Les dimensions oubliées*, Les Presses de l'Université Laval.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1981, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil.

CUCHE Denys, 2004, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte.

CUSIN François, BENAMOUZIG Daniel, 2004, *Economie et sociologie*, Paris, PUF.

DAMAMME Dominique, PUDAL Bernard, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique (dir.), 2008, *Mai-juin 68*, Editions de l'Atelier.

DOUGLAS MARY, 2004, *Comment pensent les institutions* suivi de *La connaissance de soi* et de *Il n'y a pas de don gratuit*, La Découverte, Poche, Paris.

DUBAR Claude, 1991, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Arman Colin.

DURKHEIM Emile, 2007, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, Quadrige.

DURKHEIM Emile, 2007, *De la division du travail social*, Paris, PUF

FILLIEULE Olivier, PECHU Charles, 1993, *Lutter ensemble*, Paris, L'Harmattan.

GARNIER-LEVALLEY Mikaël, 2005, « Regard sur l'Europe », dans BECQUET Valérie (dir.), *La Participation des jeunes à la vie publique locale en Europe*, INJEP, coll. « Jeunesse, éducation et territoires : cahiers de l'action », n°2.

GAXIE Daniel, 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société*, Paris PUF, p. 134.

GRANOVETTER Mark, 2000, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer.

HERAN François, 1988, Au cœur du réseau associatif : les multi-adhérents. *Économie et statistique*, (208), p. 33-44.

HONNETH Axel, 2007, *La réunification. Petit essai de philosophie critique*, Paris, Gallimard.

KARPIK Lucien, 1989, « L'économie de la qualité », *Revue Française de Sociologie*, 2, pp.187-210.

KOEBEL Michel, 1997, « Le recours à la Jeunesse dans l'espace politique local. Les Conseils de Jeunes en Alsace », *Thèse de Doctorat en sciences sociales* sous la dir. de MICHON Bernard, Univ. des Sc. Hum. de Strasbourg.

LAZEGA Emmanuel, 1992, « Analyse de réseaux d'une organisation collégiale : les avocats d'affaires », *Revue française de sociologie*, Volume 33, Numéro 4, pp. 559 – 589.

LAZEGA Emmanuel, 1992, *Micropolitics of knowledge: Communication and indirect control in workgroups*. New York, Aldine-de Gruyter.

LAZEGA Emmanuel et PATTISON Philippa, 1999, « Multiplexity, generalized exchange and cooperation in organization », *Social Networks*, 2, pp. 67–90.

LE BIANIC Thomas, 2005, « Les ingénieurs des âmes », *Savoirs académiques, professionnalisation et pratiques des psychologues du travail de l'entre deux guerres à nos jours*, Doctorat en Sociologie, Université de la Méditerranée.

MACLOUF Pierre, 2006, « Le travail humain entre institution et organisation », in ALTER Norbert (dir.), *Sociologie du monde du travail*, PUF, Paris.

MACLOUF Pierre, 2006, « La critique de la bureaucratie aux Etats-Unis », in ALTER Norbert (dir.), *Sociologie du monde du travail*, PUF, Paris.

MACLOUF Pierre, 2008, Fonctionnaires au Travail : bureaucratie et personnalité au ministère du Travail dans la période de son cinquantenaire, in *Travail et emploi*.

MARCH James G. et SIMON Herbert, 1958, *Organizations*, New York, Wiley.

MAUSS Marcel, 1991, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, pp. 145-279.

MARUANI Margaret, 2003, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte.

Mc CARTHY John D., ZALD Mayer N., 1977, « Resource Mobilization and Social Movements : a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, 82, pp. 1212-1241.

Mission Démocratie Locale de la Ville de Paris, *Actes du Printemps de la Démocratie Locale 2006*, actes publiés par la Ville de Paris et disponibles sur www.paris.fr (page : Printemps de la Démocratie Locale).

Mission Démocratie Locale de la Ville de Paris, *Actes du Printemps de la Démocratie Locale 2007*, actes publiés par la Ville de Paris et disponibles sur www.paris.fr (page : Printemps de la Démocratie Locale).

MOKRY Hossein, 1991, « Les conseils d'enfants et de jeunes. Un outil pour favoriser l'intégration des enfants et des jeunes d'origine immigrée », in : *L'enfant partenaire dans la cité ... ? Actes de la première rencontre départementale des conseils de jeunes du Haut-Rhin - 9 juin 1990*, DDJS / FAS, pp. 81-84.

MUXEL Anne, 1996, *Les jeunes et la politique*, Paris, Hachette.

PERCHERON Annick, 1993, *La socialisation à la politique*, Paris, Armand Colin.

REYNAUD Emmanuelle, 1980, « Le militantisme moral », in MENDRAS Henri, *La sagesse et le désordre*, Paris, Gallimard.

ROSSINI Nathalie, ZIEGLER Isabelle, 1993, *.Passerelles, Pour que tous les jeunes soient concernés par une participation à la vie de la cité*, DIV-MJS-Fondation de France-ANACEJ.

- ROSSINI Nathalie, VULBEAU Alain, 1993, *Les conseils municipaux d'enfants et de Jeunes : évaluation d'un dispositif de participation sociale*, édition provisoire des résultats.
- SAINSAULIEU Renaud, 1997, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, FNSP.
- SERVEL Laurence, 2003, « Temps de la modernisation et apprentissage du temps à la RATP : quelques réflexions sur la dimension temporelle en entreprise », in ASCHER François, GODARD Francis, Paris, Editions de l'Aube.
- SIMMEL Georg, 1981, *Sociologie et épistémologie*, Paris, P.U.F.
- SIMMEL Georg, 1988, *Philosophie de la modernité 1 : la femme, la ville, l'individualisme*, Paris, Payot.
- TOCQUEVILLE Alexis de, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, chapitre III, Livre III, p. 242-254.
- SIMMEL Georg, 1988, *Philosophie de la modernité 1 : la femme, la ville, l'individualisme*, Paris, Payot.
- WEBER Max, 2003, *Economie et société*, Paris, Pocket, Agora.
- WORMS Jean-Pierre, 1966, « Le Préfet et ses notables », *Sociologie du Travail*, 3.
- WORMS Jean-Pierre, 1970, « L'État et les collectivités locales », *Esprit* 1970.
- WORMS Jean-Pierre, 1974, « La redécouverte du politique » in CROZIER Michel, *Où va l'administration française ?*, Ed. de l'Organisation, Paris.
- WORMS Jean-Pierre, 2005, « Crise de légitimité des élites gouvernementales et politiques françaises et conditions d'une refondation de la République », revue du MAUSS.
- WORMS Jean-Pierre, 2006, « Le capital social associatif en France hier et aujourd'hui », in *Le capital social, Performance, équité et réciprocité*, BEVORT Antoine et LALLEMENT Michel (sous la direction), éditions La Découverte, Paris.